Quatre-vingt-douzième année. LIBERTÉ ET PATRIE N° 229. — Lundi 28 septembre 1891.

RÉDACTION
ET
BUREAU D'ABONNEMENTS
Lausanne, Ruelle St-François 20.
On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1er ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	Fr. 20	10 50	5 50
Union postale.....	» 36	18 50	9 50

Prix du numéro : 10 centimes.

GAZETTE DE LAUSANNE
ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES
HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne, Place de la Palud 21
Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES
Pour l'étranger..... 25 centimes la ligne.
Pour la Suisse...... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 28 septembre 1891.

Le billet de banque fédéral.

La constitution fédérale dit que la Confédération a le droit de légiférer sur l'émission et le remboursement des billets de banque, mais qu'elle ne peut ni créer un monopole, ni décréter le cours forcé des billets.

C'est en application de cet article que la Confédération a promulgué la loi du 8 mars 1881 sur les billets de banque. Et c'est ce même article qu'on propose aujourd'hui d'abroger, pour lui substituer un article nouveau qui introduit le monopole jusqu'ici interdit et qui autorise la Confédération à décréter le cours forcé en cas de guerre.

Quant à la nature de la banque qui sera chargée d'exploiter ce monopole, l'article proposé ne le dit pas. Ce pourra être ou une banque par actions, créée avec le concours de la Confédération et sous son contrôle, ou bien une banque d'Etat. Le bénéfice net de la banque ira pour deux tiers aux cantons, pour un tiers à la caisse fédérale.

Comme la constitution est en jeu, le changement projeté est soumis aux cantons comme au peuple.

⁂

La question du billet de banque fédéral est déjà ancienne.

Jusqu'en 1874, la liberté d'émettre des billets a été complète. La Suisse a longtemps vécu sous ce régime, sans que le crédit du pays en aît souffert aucunement. Cependant, déjà avant cette date, plusieurs tentatives avaient été faites pour que la Confédération exerçât sur la circulation des billets de banque au moins un contrôle. Ainsi, en 1865, M. Ruttimann, de Zurich, avait demandé au Conseil des Etats une loi fédérale ; elle avait été refusée à une très forte majorité. Même en 1872 et 1874, l'article actuel de la constitution n'avait été admis qu'après une très forte résistance dont le centre principal était dans la Suisse romande et dont les députés Eytel, Philippin, Friedrich, Fazy s'étaient faits les organes. Pour Fazy, une loi sur les billets de banque était tout simplement une « monstruosité unitaire » qui, à tout le moins, devait, disait-il, « faire tomber le commerce et l'in-
» dustrie de la Suisse entre les mains d'une
» aristocratie d'argent qui commanderait de
» haut aux transactions du pays et n'accorde-
» rait le crédit qu'à elle et à ses amis.»

Fazy voyait dans la loi fédérale le germe de la banque d'Etat. Et déjà, en effet, MM. Simon Kaiser, Feer-Herzog, Scherrer demandaient non pas précisément une banque d'Etat, mais tout au moins une banque centrale, en ayant bien soin au reste de déclarer qu'il n'était nullement question d'un monopole. « On
» n'entend en aucune façon, disait M. Feer-
» Herzog, en créant une banque fédérale, créer
» une institution bureaucratique qui se creuse-
» rait à elle-même son tombeau ; cet établis-
» sement serait placé au-dessus des autres
» banques et n'aurait pas besoin d'un mono-
» pole que l'esprit de nos institutions ne com-
» porte pas.» MM. Kaiser et Scherrer faisaient des propositions analogues.

Quant au Conseil fédéral, il demandait une loi de contrôle, mais tenait la création d'un monopole pour une extrémité inutile. C'était encore son avis en 1879 lorsque, la constitution à peine votée, des motions venaient déjà en proposer la revision. « Les intérêts économiques du pays sont contraires au monopole et la population ne le verrait qu'à regret », disait-il dans son message à l'Assemblée fédérale.

La loi sur les banques a été promulguée en 1881, sept années après l'entrée en vigueur de la constitution nouvelle. C'est dire que les auteurs de celle-ci ne la considéraient pas comme particulièrement urgente. Non pas que la circulation des billets, leur émission, la garantie que présentaient les banques débitrices fussent parfaites, mais, en somme, le système suffisait aux besoins. Il y avait même suffi en 1870, à travers les crises graves de l'« Année terrible ». Ensorte que, la paix signée, M. Ernest Pictet, de Genève, dans un rapport à l'Union suisse du commerce et de l'industrie sur les banques et la circulation fiduciaire pendant la guerre, avait pu dire que si l'orage avait été conjuré et le crédit commercial de la Suisse maintenu, c'était grâce aux sages mesures prises par le Conseil fédéral pour assurer la circulation monétaire et à la liberté des banques.

⁂

On connaît la loi de 1881. Elle a fait droit à la plupart des critiques formulées contre les banques au moment de sa promulgation. Ces critiques portaient : sur le capital trop restreint de quelques-unes d'entre elles, sur l'insuffisance de la couverture des billets, sur l'absence de prescriptions légales fixant le maximum de l'émission, le montant de chaque billet, les opérations permises aux banques ; sur l'insuffisance de la circulation en quantité et en qualité ; sur le manque de contrôle de la part de l'autorité publique.

Sous le régime de la loi, le minimum du capital de garantie des banques a été fixé à 500,000. La couverture a été fixée à 40 0/0 de l'émission en espèces et à 60 0/0 en dépôts de titres, portefeuille de change ou garantie du canton. Aux banques qui ne fournissent pas cette dernière garantie, ou a interdit les crédits à découvert, l'achat ou la vente à terme, l'acquisition d'immeubles, la création ou l'exploitation d'entreprises industrielles ou commerciales, les opérations d'assurances, les émissions d'actions ou d'emprunts, etc. Le montant de l'émission a été arrêté au double du capital de la banque. Une inspection fédérale a été créée aux frais des banques. On a donné aux billets un type uniforme et la loi a fixé exactement le montant des coupures. Les banques ont l'obligation d'accepter en tout temps les billets les unes des autres, tant que celles-ci remboursent leurs propres billets. Enfin, elles ont lié entre elles des traités pour les recouvrements et mandats et l'échange réciproque de leurs billets.

Ces heureux effets de la loi ont été constatés à plusieurs reprises par le Conseil fédéral dans ses rapports de gestion. Ils n'ont pas eu pour conséquence, cependant, de désarmer les partisans de la banque centrale et du monopole. M. Cramer-Frey, M. Keller, M. Joos ont présenté, depuis 1884 jusqu'à ce jour, une série de motions concluant toutes à une réforme fondamentale de notre système de circulation fiduciaire. La plupart de ces motions furent repoussées. M. Joos, déjà en 1880, avait porté la question devant le peuple ; il n'y avait pas eu plus de succès. Mais M. Joos est tenace. Rebuté dans ce premier essai, rebuté devant le Conseil national, il revenait l'an dernier à la charge et avec le secours de la société du Grutli réunit, dit-on, 80,000 signatures en faveur de la banque d'Etat.

De guerre lasse, le Conseil fédéral avait préparé une revision de la loi de 1881 accentuant encore les restrictions et les exigences imposées aux banques. Un projet de loi nouveau avait déjà été présenté à l'Assemblée fédérale lorsque, le pétitionnement Joos survenant, le Conseil national, sur la proposition de M. Keller, invita le Conseil fédéral à présenter « le plus vite possible » des propositions en vue de la création d'une banque centrale avec monopole. Le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister sur la discussion préalable de son projet de loi et, le plus vite possible, comme on le lui avait demandé, entra dans les vues des partisans du monopole.

⁂

Tel est à grands traits l'histoire parlementaire de l'article constitutionnel soumis au peuple.

Elle établit que ce sont les hommes qui, dès l'origine, ont soutenu la banque d'Etat qui ont fini par triompher au Palais fédéral, après avoir réussi à gagner le Conseil fédéral. Le mot banque d'Etat n'est pas encore expressément prononcé dans la constitution, mais cela importe peu. C'est une simple manœuvre. On espère que, dans sa rédaction vague, le nouvel article de constitution sera adopté par tous les adversaires du système actuel, aussi bien par ceux qui veulent une banque privée que par ceux qui veulent une banque d'Etat, tous voulant le monopole et tous espérant, en dernière analyse, faire prévaloir leur banque à eux sur celle des autres.

La tactique apparaît plus habile que loyale. En tout cas, elle nous oblige à nous demander à quoi elle peut aboutir. Pour nous, cela n'est pas douteux. Les provocateurs de la campagne en faveur du monopole sont, pour la plupart, en particulier M. Joos et la société du Grutli, partisans de la banque d'Etat. C'est celle-là qu'ils veulent et non pas une autre. Et comme l'Assemblée fédérale leur a donné aujourd'hui gain de cause sur la question du monopole, on peut être à peu près certain que celui-ci voté, elle leur donnera demain gain de cause aussi sur l'organisation de la banque.

Les amis du monopole qui sont adversaires de la banque d'Etat feront donc bien de se rappeler que, suivant le fabuliste, en toute chose il faut considérer la fin.

Un discours de M. Ribot.

Samedi, 26 janvier, devant la statue du général Faidherbe qu'on inaugurait, M. Ribot, ministre des affaires étrangères de la République française, a prononcé un discours dont nous extrayons tout le passage qui a trait à la politique de la France et de son gouvernement.

Après avoir rendu hommage à la glorieuse carrière du général Faidherbe, M. Ribot s'est exprimé en ces termes :

> Quand Faidherbe remettait au fourreau son épée, la France n'avait plus d'armée. Elle n'avait pas de gouvernement. Il a fallu vingt ans de travail et de sacrifices pour que l'armée, devenue l'image de la nation, pût nous offrir ce modèle de vigueur, de discipline et d'éducation qui, hier encore, faisait battre tous nos cœurs. (Applaudissements prolongés.) Il a fallu vingt ans de sagesse et de persévérance pour que la République cessât d'être contestée, pour qu'elle s'imposât à tous avec l'autorité non seulement du fait, mais des services rendus au pays, pour qu'elle achevât de démontrer à l'Europe qu'elle pouvait être, dans le sens le plus élevé du mot, un gouvernement. (Applaudissements unanimes.)
>
> Ne nous plaignons pas des difficultés et des luttes qui ont entouré les origines de la République. Il en a été d'elle comme de ces enfants au sang généreux que les premières épreuves de l'existence fortifient et qui sortent des crises les plus graves, plus robustes et plus vivaces. Ce sont ces luttes et ces dangers qui lui ont appris les plus précieuses et les plus rares des vertus politiques, la prudence et la modération.
>
> L'Europe, pendant quelque temps incertaine, nous a enfin rendu justice. Un souverain prévoyant et ferme dans ses desseins, pacifique comme nous-mêmes, a publiquement manifesté les sympathies profondes qui unissent son pays et le nôtre. (Des applaudissements enthousiastes, ainsi que les cris de : « Vive le tsar ! Vive la France ! Vive la Russie ! » interrompent l'orateur, qui ne peut reprendre son discours qu'après quelques instants.) La nation russe s'est associée à son empereur pour nous témoigner une amitié cordiale. (L'orateur est de nouveau interrompu par les applaudissements et les acclamations.) Vous savez quelle réciprocité ces sentiments ont trouvée chez nous. (Cris chaleureux de : « Oui ! oui ! Bravo ! ») Les incidents de Cronstadt ont retenti jusqu'au fond de la plus petite de nos bourgades et du moindre de nos villages. (Nouvelles marques d'assentiment et applaudissements longtemps répétés.)
>
> Ils ne nous ont pourtant pas fait oublier ni ce qui avait précédé, ni ce qui a suivi. Partout où ils sont passés, nos marins ont trouvé le nom de la France respecté, mieux encore, aimé. Ils ont été reçus en Danemark, en Suède, en Norvège, avec les démonstrations les plus touchantes, comme si ce contact avec la France réveillait au fond des cœurs le souvenir d'une histoire si longtemps commune (Applaudissements chaleureux). Enfin, à Portsmouth, où la reine avait voulu les passer elle-même en revue, l'accueil le plus imposant et le plus gracieux les attendait. Ils en ont gardé et le monde entier en a ressenti une impression qui ne s'effacera pas. (Vifs applaudissements.)
>
> D'où nous sont venues ces marques si diverses et si nombreuses d'estime et de confiance ? Du sentiment répandu partout que nous apportons une garantie nécessaire à l'équilibre général. (Applaudissements.) Cette conviction, peu à peu, s'est fait jour dans tous les esprits. Ce qui est vrai de la politique intérieure l'est plus encore de la politique étrangère ; les résultats ne s'improvisent pas ; ils sont la conséquence et le prix d'une longue suite d'efforts (Cris : « Oui ! oui ! Bravo ! bravo ! ») et, quand ils se manifestent, ceux-là seuls en sont étonnés qui n'avaient pas été attentifs à la série d'actes qui les avaient silencieusement préparés. (Applaudissements.)
>
> Et ici, Messieurs, je ne parle pas seulement du ministère actuel, mais de tous ceux qui se sont succédé dans la République depuis vingt années. Tous ont été fidèles à la même tradition et chacun a apporté son concours à l'œuvre nationale. (Marques d'assentiment.) C'est la grandeur de la France, quelles qu'aient été ses dissensions intérieures, aujourd'hui si diminuées, d'être une devant l'étranger ; notre seul mérite est d'avoir continué ce que nos devanciers avaient commencé. (Applaudissements. Cris de : « Vive Ribot ! Vive le ministre des affaires étrangères ! ») et peut-être d'avoir compris que le moment était venu de donner à leurs efforts la consécration qui était dans les vœux du pays. (Applaudissements prolongés.) Il en est résulté pour nous comme on l'a justement dit, une situation nouvelle, ce qui ne signifie pas qu'il faille y adapter une nouvelle politique. Celle que nous avons suivie nous a été trop favorable pour que nous la désertions le jour même où la valeur en apparaît à tous les yeux et où nous commençons à en recueillir les fruits. (Vifs applaudissements.) Ce n'est pas au moment où nous pouvons pratiquer la paix avec plus de dignité que nous nous exposerons à la compromettre. (Nouveaux et vifs applaudissements.) La France ayant conscience de sa force et confiance en son avenir continuera de montrer les qualités de prudence et de sang-froid qui lui ont attiré l'estime des peuples et qui ont contribué à lui rendre le rang qu'elle doit occuper dans le monde. (Applaudissements prolongés.)

L'impression que ce discours produira en Europe ne peut être qu'excellente.

M. Ribot a parlé de la situation actuelle de la France avec une dignité, une réserve et un tact qu'on ne saurait trop approuver. C'est ainsi que parle le gouvernement d'un pays sûr de lui-même et parfaitement au clair sur l'attitude qu'il veut observer et la conduite qu'il veut suivre. Il n'y a pas un mot à reprendre dans ce discours : il est simple, sobre, précis et clair. La France est redevenue une grande nation, elle est forte et elle est pacifique. Comme l'a dit le ministre, elle a repris le rang qu'elle doit occuper dans le monde. Et elle le conservera, pour le bien général de l'Europe, aussi longtemps qu'elle saura conserver à sa tête un gouvernement aussi sage et aussi patriote que celui au nom duquel M. Ribot vient de parler.

Le congrès des accidents du travail.

VII

Berne, 26 septembre.

Après en avoir délibéré longuement, afin de trouver une rédaction que tous pussent et voulussent accepter, la commission des présidents a arrêté, à l'unanimité, le projet de résolutions qui suit :

I. Titre du congrès et du comité permanent.

Pour tenir compte de la connexité entre l'assurance contre les accidents et les autres assurances contre les maladies en général, l'invalidité et la vieillesse, et pour adopter un titre conforme à l'étendue forcée et réelle de leur programme,

Le congrès et le comité permanent des accidents du travail s'appelleront désormais : « Congrès et comité permanent des accidents du travail et des assurances sociales. »

II. Prévention et réparation des accidents du travail.

C'est un devoir impérieux, à notre époque, de prévenir par tous les moyens possibles les accidents du travail et les maladies professionnelles et d'en réparer les conséquences.

a) En ce qui concerne les mesures préventives, il est désirable de combiner l'action des initiatives individuelles avec celle des associations et de l'Etat.

b) En ce qui concerne la réparation des conséquences, il convient, pour la garantie en tout état de cause, qu'elle soit l'objet d'assurances organisées dans chaque pays suivant le système qui s'adapte le mieux à ses conditions particulières.

c) En organisant ces assurances, il paraît avantageux d'en détacher les accidents dont la conséquence est de courte durée pour les rattacher, autant que possible, à la même organisation que celle qui se rapporte aux maladies en général.

d) L'attention des pays qui voudraient en outre organiser l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse est appelée sur la convenance de combiner, autant que possible, le réseau de cette assurance avec celui de l'assurance contre les accidents graves et les maladies professionnelles.

III. Statistique.

Convaincu de la nécessité d'asseoir les lois d'assurances sociales sur de bonnes statistiques et l'utilité de les dresser pour chaque pays sur des bases qui facilitent les comparaisons internationales :

a) Le congrès exprime le vœu que les divers gouvernements qui ne l'ont pas encore fait veuillent bien prendre les mesures nécessaires pour procéder à des relevés méthodiques et aussi détaillés que possible des accidents du travail, en les appuyant sur un bon recensement des professions.

b) Le congrès confirme à son comité permanent le mandat de poursuivre l'étude des cadres d'une statistique internationale des accidents et l'invite à les soumettre au prochain congrès, après s'être concerté, s'il y lieu, avec l'institut international de statistique, le comité international d'hygiène et de démographie et autres corps analogues, pour amener une entente internationale sur les éléments servant de base à cette statistique, tels que la nomenclature des causes de décès et celle des professions.

IV. Prochain congrès.

Le prochain congrès des accidents et des assurances sociales aura lieu au plus tôt dans deux ans et au plus tard dans quatre ans.

La date exacte et le lieu de sa réunion seront arrêtés par le comité permanent.

La séance de ce jour a été ouverte à 11 heures

FEUILLETON DE LA *GAZETTE* 1

AUX PETITES SŒURS

par René Bazin

I

Le père Honoré Le Bolloche, n'ayant plus d'ouvrage du tout, sortit de l'apentis où il travaillait, fit trois pas dehors et s'assit sur la chaise qu'il venait de rempailler ; car il était, de son état, rempailleur de chaises. Il étendit d'abord sa jambe de bois, puis l'autre, chercha du tabac dans son gousset et, n'en trouvant pas, il se sentit pauvre.

Pauvre, Le Bolloche l'avait toujours été, mais il ne s'en était pas toujours aperçu, ce qui constitue, au fond, la vraie manière de ne pas l'être. A l'armée, par exemple, quand il était sergent de zouaves, de quoi manquait-il ? Le plus bel homme du régiment, la figure longue et bronzée, avec un nez bien droit d'arête, légèrement aplati et large à la base, une barbiche qui eût fait envie à plus d'un commandant — à cette époque napoléonienne où il y avait des commandants si décoratifs — les épaules effacées, le cou tanné et sillonné de ravins blancs, la poitrine bombée, il jouissait de la considération de ses compagnons d'armes et d'un traitement qui lui suffisait. Son livret ne portait, au passif, que des punitions insignifiantes pour quelques fortes bordées militaires, à des anniversaires glorieux ; une poule chapardée à des Bédouins ; deux ou trois reparties trop vives à des chefs plus jeunes que lui : des misères. L'actif était superbe : cinq campagnes, tout ce qu'on pouvait avoir de chevrons, une citation à l'ordre du jour, la médaille militaire, un cor de chasse de tir : la menue monnaie d'un général en chef. Plusieurs fois il avait passé en triomphe dans des villes, sous des arceaux de lauriers, marchant sur les fleurs, applaudi par les femmes, au retour d'Italie ou de Crimée. On le mettait en avant, ces jours-là, à cause de sa prestance et de quelque blessure qu'il avait l'esprit de recevoir, aux bons moments et aux bons endroits : une balafre de sabre en pleine tempe à Solférino, et une balle dans le mollet à Malakoff. Le Bolloche aimait la gloire. Les jeunes soldats, tout en l'admirant, le dotaient aussi d'une humeur grincheuse. Mais les chefs, mieux informés sans doute, le disaient seulement un peu haut d'honneur. Le ciel l'avait doué d'une santé à toute épreuve. Le Bolloche était heureux.

Plus tard même, atteint par la limite d'âge, selon son expression, et sorti du régiment, il avait rencontré quelque douceur dans cette vie civile, dont il médisait journellement autrefois. Habitué à être commandé et entouré, sa liberté lui pesait, non moins que sa solitude. Encore vert, d'ailleurs, et de galantes façons, il avait aisément trouvé à se marier. La femme n'était pas toute jeune, mais lui commençait à vieillir. Elle apportait, du reste, ce qui peut passer pour jeunesse aux yeux de bien des gens, une dot, une petite maison bâtie dans un bas-fond, au-delà des octrois, et alentour, un pré de quelques ares, ou pour mieux dire deux bandes d'herbe en pente, traversées l'hiver par un filet d'eau, dont il restait, l'été, un marécage en rond, grand comme une aire à battre.

Le voisinage des joncs qui poussaient là, l'ignorance de tout métier, une certaine adresse de main furent causes que l'ancien soldat se mit à rempailler des chaises. Il ne prenait pas cher. La pratique lui arrivait abondamment du faubourg, où les enfants se chargeaient de lui donner de l'ouvrage. Sa santé se maintenait. Et, plusieurs années encore, Le Bolloche n'eut pas lieu de se plaindre.

Bien au contraire, une joie lui vint, la plus vive qu'il eût connue, et de celles qui durent : un enfant. Il avait immensément souhaité une fille. Celle que sa femme lui donna était rose, blonde et gaillarde. Le Bolloche se reconnut tout de suite en elle. Ce fut une adoration immédiate. Il voulut — bien que très peu dévot — la porter lui-même à l'église, et quand le curé lui demanda le nom sous lequel elle devait être baptisée : « Appelez-la Désirée, dit-il, car jamais je n'ai rien désiré tant qu'elle. » Il prit soin d'elle, et l'éleva plus encore que sa mère. Toute petite, avant même ses premiers pas, elle se roulait dans l'apentis, tandis qu'il travaillait. Elle riait, et il était content. Si elle pleurait, il avait des inventions incroyables pour la consoler, il la berçait, il lui chantait, comme une nourrice, des chansons qui n'ont que trois notes, de celles qu'on entend dans les arbres, au temps des nids.

A peine fut-elle assez sage pour se tenir tranquille et assez forte pour plier un jonc, il lui apprit à tresser des cages, des paniers, des bateaux, qu'on allait ensemble lancer sur la mare. Puis, l'amusement devint un art. Elle sut bientôt ce que savait le père, et plus encore. Celui-ci n'en fut pas jaloux. Il lui confia les ouvrages fins, qui demandaient une main agile, un peu de goût et d'invention. Et toutes les fois qu'une chaise bourgeoise, non pas grossièrement joncée, mais paillée en belle paille de seigle, d'une ou deux couleurs, arrivait au logis, avec un siège à remplacer ou une blessure à fermer seulement, Le Bolloche en chargeait Désirée.

Ainsi élevée tendrement, entre trois personnes qui la choyaient à l'envi, — car Le Bolloche avait retiré chez lui sa très vieille mère aveugle, — il n'était guère possible que l'enfant ne devînt pas aimable. En effet, on n'aurait pu trouver, dans tout le faubourg et la campagne voisine, une fille plus avenante. A quinze ans, on l'eût prise pour une femme déjà. Elle était grande, bien faite, rose de visage, légèrement rousselée. Ce n'est pas qu'elle eût les yeux plus longs ou plus larges qu'une autre, mais elle regardait tout droit, si franchement qu'on devinait en elle un cœur tout simple. Elle riait volontiers, et son rire demeurait dans la pensée, comme une chose fraîche. Elle ne portait pas de bonnet, un peu par économie, beaucoup pour montrer ses cheveux qui ondaient sur ses tempes en deux écheveaux d'or, et qu'elle tordait par derrière, à la diable. Son goût lui conseillait les robes claires. Elle piquait souvent un brin de fuchsia rouge à sa casaque d'indienne.

Pourvu qu'il pût la voir, ou seulement l'entendre près de lui, Le Bolloche ne trouvait rien à reprendre à la vie. Comme Désirée, pour causer, ne s'arrêtait pas de tordre de la paille, ils bavardaient en travaillant ; comme elle était déjà d'un âge qui fait songer, ils parlaient presque toujours d'avenir.

Ce fut à cette époque, précisément, que l'épreuve commença pour le père Le Bolloche. D'abord la blessure de sa jambe, qui n'avait jamais totalement guéri, s'envenima. Il eut beau jurer, la gangrène s'y mit. Après des semaines de souffrances, il fallut couper la cuisse. Toute la réserve du ménage s'en alla en honoraires de chirurgien, et en petites fioles qui s'alignaient sur la cheminée, vides, avec des étiquettes rouges. Le malade ne décolérait pas d'être au lit, et de voir couler son argent. Il fut une saison entière convalescent. Et, quand il reprit sa place sous l'apentis, il constata bien vite qu'il avait perdu de son corps beaucoup plus qu'il ne croyait, hélas ! la souplesse, l'énergie, cette vaillance de muscles enfin qui est la bonne humeur de nos membres. Le mal l'avait usé.

Désirée était là, sans doute, chaque jour plus experte, pour gagner le pain de la maison. Grâce à l'activité de sa fille et à une légère augmentation de prix, Le Bolloche espérait que les trois femmes, l'âne, les poules et la chatte, qui formaient le personnel confié à sa sollicitude, ne ressentiraient point trop les suites de cet accident qui, de simple blessé, l'avait fait invalide. Il gagnerait moins peut-être, mais sa fille gagnerait un peu plus : le résultat serait le même. Il se trompait.

Un second obstacle surgit, celui-là invincible. Ni le père ni la fille ne refusaient le travail ; ce fut le travail qui commença à manquer. D'une saison à l'autre la diminution des commandes se faisait plus sensible. Il y eut d'abord des heures de chômage, puis des jours entiers. En vain Le Bolloche, avec son âne et sa charrette, continua de parcourir, chaque samedi, les quartiers suburbains, et d'envoyer aux fenêtres où fleurissent les géraniums-lierres en éventail et les œillets en pyramides son cri traditionnel : « Pailleur ! pailleur de chaises ! » De moins en moins son appel trouvait de l'écho. Et la cause ? Le progrès, l'envahissement du luxe qui, de proche en proche, des châteaux aux maisons des bourgeois, et jusque dans les fermes, supplante l'antique tradition, et à la place des sièges aux armatures massives recouvertes de jonc, introduit les meubles légers et à bon marché sortis des fabriques de Paris ou de Vienne. Triomphe du rotin, des fauteuils d'étoffe, des tresses d'alfa, des berceuses d'osier blanc, par lequel les rempailleurs étaient lentement évincés. Un métier finissait. Que d'autres ont disparu de la sorte ! Combien d'humbles artisans ont senti avec un étonnement désespéré l'outil tomber de leurs mains, et l'état appris aux jours d'enfance, l'état qui avait honorablement nourri le père et leur avait suffi à eux-mêmes une moitié de leur vie, devenir ainsi progressivement hasardeux et ingrat ! Est-il rien d'ausi dur ? Quelques-uns sans doute peuvent chercher un autre ouvrage. Mais les vieux, pour qui le temps de l'apprentissage est passé, accrochés à ces professions en ruines, n'ont plus qu'à disparaître avec elles.

C'était le cas du père Le Bolloche. Le bonhomme le comprenait bien. Il laissait les choses aller, avec cette arrière-réserve d'espérance que nous avons, tant qu'elles vont encore. L'herbe commençait à envahir l'atelier sous les bottes de seigle jaune qui pourrissaient par le pied. Dans l'étang, les joncs et les roseaux, coupés ras autrefois, grandissaient, se gonflaient, montaient en quenouilles. Et comme ici-bas, la plupart de nos tristesses ont un envers de joie pour quelqu'un, les fauvettes du quartier ne s'en plaignaient pas, n'ayant jamais, ni leurs devancières, trouvé au bord de la mare tant de duvet pour leurs petits. Il attendit jusqu'au bout, jusqu'à ce que le dernier sou de leur épargne à tous fut dépensé. Et voilà que cette heure était arrivée. La grand'mère — qui tenait les comptes, de mémoire bien entendu, et gardait la bourse, — en avait, le matin même, prévenu son fils. Il fallait sous la présidence de M. Linder, président du comité permanent.

Une discussion sur les résolutions n'a pas été admise. Elles ont été votées successivement les unes et les autres à l'unanimité. C'est, à divers points de vue, un résultat très remarquable, qui montre que le travail du congrès n'a pas été infructueux. La nécessité des assurances ouvrières est reconnue et hautement proclamée : c'est vis-à-vis des résultats du congrès de Paris un progrès considérable.

M. Droz, conseiller fédéral, a prononcé le discours de clôture. Il a constaté que le congrès a tenu ses promesses. « Si beaucoup de résolutions ne sont pas encore suffisamment catégoriques, a-t-il dit, elles n'en constituent pas moins un pas considérable vers un accord international. » La diversité des langues parlées par les orateurs n'a pas été un obstacle à une entente ; aussi M. Droz a-t-il cru se trouver en présence d'un Parlement polyglotte suisse, prototype du futur Parlement européen. (Applaudissements.) « Nous pouvons, a ajouté M. Droz, nous séparer avec la satisfaction d'avoir fait progresser l'œuvre importante destinée à améliorer le sort des classes laborieuses. La Suisse profitera de vos lumières et de vos enseignements. Prenons donc congé les uns des autres en nous disant au revoir ! au prochain congrès ! » (Applaudissements.)

M. Bœdiker, directeur du bureau impérial des assurances à Berlin, a remercié, en langue allemande, le président du comité d'organisation, M. Droz, et le président du comité permanent, M. Linder, de Paris. Il a invité l'assistance à se lever pour rendre hommage à la sage direction donnée par eux aux travaux.

M. Cheysson, professeur à Paris, s'est associé au vœu exprimé par M. Bœdiker ; il a formulé de nouveau ce vœu en langue française et a remercié M. Droz d'avoir si sagement préparé et dirigé les travaux du congrès.

Puis le congrès a été déclaré clos.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 27 septembre.

M. Ribot à Bapaume. — Le prince Victor. — Le jugement dans l'affaire de Saint-Mandé. — Turpin et Triponé. — A l'Opéra.

C'est aujourd'hui que M. Ribot représente le gouvernement de la République à l'inauguration de la statue du général Faidherbe. Le discours qu'il doit prononcer est attendu avec une certaine impatience, dans l'idée qu'après avoir fait l'éloge du général lui-même, et avoir évoqué les souvenirs de la défense nationale, le ministre des affaires étrangères sera tout naturellement amené à comparer la situation politique d'il y a vingt ans à celle de l'heure actuelle.

Venant après les déclarations de M. de Freycinet et de M. Constans, les appréciations du ministre qui dirige la politique extérieure de la France ne peuvent manquer d'offrir un puissant intérêt. Le discours de Bapaume sera en réalité adressé au pays tout entier, et l'on espère y trouver la confirmation des assurances satisfaisantes qui ont déjà été données.

Deux monuments encore sont inaugurés aujourd'hui. A Thiais, à la mémoire des soldats tués au combat du 30 septembre 1870, l'un des épisodes de la défense de Paris. A Fréteval, dans le département de Loir-et Cher, à la mémoire des combattants du 14 décembre 1870, une des dates restées célèbres dans la retraite de Chanzy sur Vendôme et Le Mans, après l'occupation d'Orléans par les troupes allemandes. Les souvenirs de la sombre époque de 1870 seront ainsi intimément mêlés aux espérances que peut faire concevoir la « situation nouvelle » reconquise par la France.

Le prince Victor a formé, d'après une information toute récente, le projet de publier un manifeste pour renoncer publiquement à toute opposition agressive contre la République. Ce n'est encore là qu'un bruit assez peu précis, mais si même l'intention exprimée ne se réalise pas, il suffirait que le projet ait été discuté dans l'entourage du prétendant pour que le fait fournisse une justification à ce qu'écrivait récemment M. de Kérohant, dans le *Soleil*, sur la difficulté de continuer une opposition systématique.

L'apaisement se ferait ainsi du côté des impérialistes, comme du côté des royalistes. Et si le projet auquel je viens de faire allusion n'est pas encore bien certain, nous en aurions un autre indice dans le fait suivant, qui n'a pas laissé que d'exciter une certaine surprise. Dans un banquet qui a eu lieu à Mirecourt, dans les Vosges, à l'occasion du comice agricole, M. Buffet, qui présidait, a reconnu en termes positifs tout ce que la République a fait d'utile pour l'agriculture et pour les travailleurs. Un des assistants ayant alors réuni dans un toast les noms de MM. Méline et Buffet, celui-ci a proposé la santé de M. Carnot, qui a été acclamée par toutes les personnes présentes.

Un sénateur de la droite, ancien ministre du gouvernement de l'ordre moral, portant un toast au président de la République, voilà un trait qui aurait paru, il y a peu de temps encore, impossible. L'incident mérite donc d'être remarqué.

Le jugement de l'affaire de St-Mandé répond assez exactement à ce que l'on attendait des juges de la 9e chambre. La condamnation du sous-chef de gare à quatre mois de prison et 1000 francs d'amende, celle du mécanicien Caron à deux ans et 500 francs, semblent tenir un compte équitable de la responsabilité de ces deux agents, le dernier étant de beaucoup le plus coupable. Sans doute ces deux condamnations sont bien minimes si on les met en regard de l'énormité de la catastrophe, mais il ne saurait en être autrement en matière d'homicide par imprudence. L'opinion publique réclame une satisfaction pour le mal causé, les juges ne peuvent oublier que les prévenus sont en pareil cas encore plus malheureux que coupables.

Outre la sentence pénale, le tribunal a prononcé toute une série de condamnations civiles dont l'effet retombe à la charge de la compagnie de l'Est. La plus forte indemnité accordée s'élève à cent mille francs, dans le cas d'enfants qui ont perdu père et mère par suite de la collision. Un grand nombre des victimes, ou des parents des morts, se sont abstenus de conclure à des dommages-intérêts devant la justice correctionnelle, préférant intenter une action directe devant le tribunal civil.

Notons, avant de quitter le Palais, le rejet du pourvoi de MM. Turpin et Triponé par la cour de cassation. Sur tous les moyens invoqués, la cour suprême a donné raison aux premiers juges. L'arrêt a en particulier cette portée de déterminer d'une manière restrictive l'exemption prévue par la loi en faveur du dénonciateur. Si Triponé ne peut invoquer cette disposition, c'est qu'il a manqué à sa dénonciation la condition d'avoir entraîné l'arrestation du coupable, ou de s'être produite avant que la justice ne connût les faits délictueux.

Tout s'est passé tranquillement, vendredi soir, à la quatrième de *Lohengrin*. Dans la salle, il n'y a eu ni tumulte, ni interruptions, ni même emploi de petites capsules à l'ammoniaque. A l'extérieur, les manifestants étaient si clairsemés qu'une demi-douzaine d'agents ont suffi pour maintenir l'ordre. A dix heures et demie la place de l'Opéra ne contenait pas plus de monde que si l'on avait joué *Faust* ou *Guillaume-Tell*. Cette histoire est donc bien finie ; elle avait assez duré comme cela.

NOUVELLES POLITIQUES

— Le projet de faire payer une taxe aux individus dispensés ou exemptés du service militaire paraît être entré aujourd'hui dans le programme du gouvernement italien. Déjà mis en avant en 1874, puis présenté en 1881 par le général Ferrero, il fut repoussé à ce moment par la commission parlementaire chargée de l'examiner et ne fut pas discuté devant les Chambres. Mais il a été repris en 1887, et, en présence du vide du trésor, on est décidé aujourd'hui à le porter devant les Chambres. Tous les journaux qui s'occupent de la question trouvent justifié le principe de la taxe ; ils citent la nouvelle loi militaire française à l'appui de leur thèse. On se propose mêmême d'imposer la taxe aux individus réformés.

— D'après le *Mémorial diplomatique* le cabinet de Londres aurait donné à entendre à la Sublime-Porte, dans l'intérêt même de la Turquie, qu'il est préférable que les négociations en vue de la fixation d'une date pour l'évacuation britannique de l'Egypte ne soient pas reprises. Le gouvernement anglais déclare qu'il ne demande pas mieux que de hâter le moment où ses troupes pourraient être rappelées ; mais il a soin de faire observer qu'il ne saurait être question pour l'Angleterre de quitter le pays des Pharaons alors que le Mahdi, à la tête d'une armée de dix mille hommes bien armés, peut causer de sérieuses préoccupations au khédive, d'une part dans la haute Egypte, et aux Anglais, d'autre part, entre Berber et Souakim.

— M. Cleveland, ex-président des Etats-Unis, a fait connaître son intention de se présenter comme candidat démocrate aux prochaines élections présidentielles.

Dans une interview avec un journaliste, M. Cleveland, tout en refusant de faire connaître son programme a dit : « Je puis, toutefois, vous dire que je considère le bill Mac-Kinley comme la plus grosse faute commerciale que le gouvernement des Etats-Unis ait jamais commise. »

— D'après des informations que nous nous bornons à signaler, le correspondant du *Times* à Paris rapporte que des négociations sont en cours pour la conclusion d'un traité entre la Russie et la Perse, lequel contiendrait entre autres les deux arrangements suivants :

1° Une union commerciale serait conclue entre les deux pays, par laquelle la Perse laisserait à la Russie le soin de régler ses relations commerciales avec les autres puissances.

2° Les deux nations n'auraient à l'étranger qu'un seul représentant, soit persan, soit russe.

Il est visible que ce traité impliquerait, selon toute probabilité, un protectorat russe en Perse.

On dit aussi que le Khiva, le Bokhara, etc., seraient réunis sous l'hégémonie russe, avec le titre de Fédération de l'Asie centrale.

— La situation dans l'Yemen est très critique.

La nouvelle de la prise de Sana, capitale de l'Yemen, par les rebelles a été démentie ; mais les communication avec Sana sont coupées par suite de l'investissement des rebelles.

La Porte active le plus possible l'envoi de renforts. Elle aurait l'intention de confier la répression au maréchal Fuad-Pacha, qui se fit remarquer dans la dernière guerre turco-russe. Cette nomination serait retardée par la crainte de révéler à l'Europe la gravité de la situation.

— Le *Nord* déclare dénuée de tout fondement la nouvelle apportée par la *Gazette de Cologne* relativement à des négociations engagées entre la Russie et la Roumanie pour un échange de la Bessarabie et de la Dobroudja, ainsi que les nouvelles des journaux allemands parlant de collisions à la frontière russo-afghane.

Le prince Victor.

On lit dans le *Matin* :

« Nous tenons d'une bonne source une nouvelle que nous ne pouvons point garantir, parce que nous n'avons aucun moyen actuel de la contrôler, mais qui emprunte une grande autorité à son origine. Le prince Victor aurait manifesté à plusieurs de ses amis qui sont venus le voir à Bruxelles ces derniers temps, son intention formelle de ne plus garder vis-à-vis de la République l'attitude agressive du passé. Si on l'en avait cru, paraît-il, le prince eût publié une sorte de manifeste annonçant qu'en présence de l'indiscutable manifestation du pays à demeurer sous le régime républicain, son patriotisme lui conseille de se soumettre et de s'abstenir de tout acte de prétendant. Il aurait appuyé cette déclaration par des actes. Il aurait supprimé toute subvention aux rares journaux qu'il en gratifie et à l'agence qu'il entretient à Paris.

» Ce coup d'éclat, qui ne manquerait ni d'honneur ni d'habileté, a des chances, malheureusement, de demeurer à l'état de projet.

» Un certain nombre des fonctionnaires de l'empire, ceux que le prince Napoléon appelait les vieilles rosettes, et qui tiennent, dit-on, le jeune prince plus qu'il ne voudrait, qui l'ont éloigné de son père, en 1884, lui ont exprimé, avec une très grande vigueur, l'impossible situation où sa défection allait les jeter.

» Tout se réduit donc à une bonne pensée. On ne peut s'empêcher de le regretter, au point de vue de l'art, d'abord, et peut-être au point de vue de celui qui se serait signalé par un acte en même temps politique et honorable. »

L'emprunt russe à Berlin.

D'après la *Bœrsenzeitung*, le traité préliminaire pour l'émission de l'emprunt russe 3 0/0 de 500 millions de francs aurait été signé.

A ce propos, le bruit a couru que deux grandes maisons de banque de Berlin, Mendelssohn et Ce, et Robert Worschauer, participeront à l'emprunt avec l'approbation expresse du chancelier de Caprivi.

Aussitôt la presse d'épiloguer.

La *Gazette de la Croix* réclame des explications catégoriques du ministère des affaires étrangères.

La *National Zeitung* s'abstient de discuter les motifs qui ont déterminé le gouvernement à prendre une attitude bienveillante à l'égard de la Russie ; mais elle déconseille énergiquement la participation des capitalistes allemands.

La *Gazette de Voss* dit qu'il est impossible que le gouvernement allemand veuille aider la Russie à parfaire les sommes nécessaires pour compléter ses armements, lesquels sont dirigés contre l'Allemagne et ses alliés. Elle doit refuser catégoriquement toute participation.

Une communication, adressée de Berlin au *Correspondant de Hambourg*, déclare dénuée de fondement la nouvelle que le gouvernement allemand aurait approuvé l'émission de l'emprunt à Berlin ; à plus forte raison ne saurait-il être question d'un désir exprimé par le gouvernement à cet égard.

« La vérité, continue la feuille hambourgeoise, se borne à ceci : une maison de Berlin s'est adressée confidentiellement à l'office des affaires étrangères au sujet de l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'emprunt projeté. Il lui a été répondu qu'étant donnée la situation politique actuelle il n'y a pas de raison pour que le gouvernement intervienne dans cette affaire dans un sens ou dans l'autre.

» Cette réponse découle du principe que le gouvernement, au point de vue de la politique étrangère, n'a nullement besoin d'adopter à chaque nouvel emprunt étranger une attitude soit favorable, soit défavorable à la participation des capitalistes allemands, et que ces derniers seront dans bien des cas en mesure de se former eux-mêmes un jugement et d'agir en conséquence. »

On ne saurait donc rien inférer de la participation de quelques maisons de banque de Berlin à l'émission ; il s'agit là d'une affaire privée qui ne peut influer sur les relations de l'Allemagne et de la Russie. En ne s'opposant pas à cette participation, le gouvernement allemand n'a fait que se conformer aux usages de bon voisinage entre nations vivant en paix.

Les affaires de Chine.

On télégraphie de Londres au *New-York Herald* le résumé de la communication du gouvernement chinois remise au Foreign office et datée de Pékin, lundi 20 septembre.

Le gouvernement chinois informe le cabinet de St-James qu'il offre aux puissances européennes, en signe de paix, des compensations pécuniaires importantes pour le massacre des Européens et pour le pillage de leurs propriétés à Wou-Hou, Wou-Souch, Tang-Yang, Wou-Seih et toutes les autres places où des troubles ont eu lieu.

Le gouvernement impérial, reconnaissant son entière responsabilité et son devoir de maintenir l'ordre dans les ports ouverts aux Européens et de protéger les missionnaires, a ordonné aux vice-rois de Nankin et de Chi-Hli d'envoyer immédiatement les escadres du Nord et du Sud dans le Yang-Tsé pour donner aux Européens aide et protection.

Quatre des meneurs ont été exécutés, vingt et un sont bannis, et cinq mandarins coupables de n'avoir pas réprimé immédiatement les désordres auront à répondre devant l'empereur, qui les punira sévèrement.

Le gouvernement chinois ne sait rien de la conspiration formée pour s'emparer de l'arsenal de Fou-Tchéou, mais il reconnaît l'existence de sociétés secrètes, et leur attribue un rôle important dans les troubles qui ont eu lieu.

Il ajoute que, d'autre part, un certain nombre d'étrangers ont frayé par intérêt avec ces sociétés. Un Anglais, employé aux douanes de Kin-Chiang, a reçu des fusils et de la dynamite. Cet individu, arrêté et envoyé à Shangaï à la disposition des autorités anglaises. a déclaré que ces armes, ainsi que la dynamite, qui venaient de Hong-Kong, étaient destinées à des sociétés secrètes de Chin-Keng. Deux autres Anglais et six fonctionnaires chinois sont également impliqués dans l'affaire.

Le document termine par la conviction exprimée par l'empereur que ces mesures énergiques rétabliront l'ordre en Chine et que ses bonnes relations avec les puissances européennes ne seront pas troublées.

En attendant, une dépêche adressée de Sanghaï au *New-York Herald* mande que de nouveaux troubles sont à craindre sur la côte septentrionale chinoise. Le consul de France à Tien-Tsin a sommé formellement le vice-roi de prendre des mesures pour la protection des étrangers. De plus, un grand nombre de canons destinés aux émeutiers de Tien-Tsin et de Pékin ont été saisis dans la cale d'un steamer.

INFORMATIONS DIVERSES

— L'élément féminin, déjà représenté au congrès socialiste de Halle, le sera encore cette fois au congrès d'Erfurt, mais dans des proportions plus considérables. A Berlin, trois femmes ont été élues en qualité de déléguées ; des femmes ont été également choisies à Magdebourg et dans quelques autres villes, de sorte qu'elles ne seront pas moins de dix à Erfurt. Elles ont l'intention de poser devant le congrès la question de l'égalité de traitement des deux sexes au point de vue de l'instruction et de l'éducation.

— Le tribunal de Berlin vient de condamner à des peines variant de six à un mois de prison des anarchistes poursuivis pour avoir introduit en Allemagne un organe anarchiste imprimé à Londres, l'*Autonomy*.

— Deux enfants de huit et neuf ans, Crawford et Shearon, habitant Liverpool, ont été déclarés par le jury d'instruction coupables d'avoir assassiné un de leurs camarades du même âge qu'eux pour lui voler ses habits. Ils passeront donc aux prochaines assises. Cette affaire suscite un curieux problème. Il n'existe en effet, en Angleterre, aucune loi limitant la responsabilité des mineurs au point de vue criminel, et, si le jury de Liverpool déclarait les deux jeunes criminels coupables, ils seraient condamnés à mort.

— Une rencontre a eu lieu entre deux trains, l'un de marchandises, l'autre transportant des ouvriers, à Zelienople, sur le *Pittsburg and Western railroad*. On compte neuf tués et vingt blessés.

— On mande d'Amsterdam, le 26 septembre, que Hermann Zeitung, le nain autrichien qui fit l'an dernier le voyage de Vienne à Paris dans une caisse, vient de faire un nouveau voyage dans les mêmes conditions. Il a été expédié dans une malle par M. Ruprecht de Paris à Amsterdam. Les douaniers hollandais qui examinaient les bagages à la gare d'arrivée entendirent des cris sortir d'une malle ; ils l'ouvrirent et aperçurent le nain qui les salua fort poliment. La malle dans laquelle Zeitung était enfermé était adressée à un impressario ; la feuille de bagages indiquait que le colis contenait des livres et des vêtements. En sortant de la malle, Hermann Zeitung présenta aux douaniers une carte sur laquelle étaient écrits ces mots : « Souvenir de l'homme. »

— On mande d'Odessa au *Standard* que plus de sept mille juifs russes sont partis vendredi dernier pour la République argentine. Il en est parti environ deux mille la semaine dernière pour l'Amérique et l'Australie.

Une religion nouvelle.

Une religion nouvelle vient d'être fondée à Nijni-Valachuk. Les principes de cette religion sont ceux qui se trouvent dans le dernier livre du comte Tolstoï : la *Sonate à Kreutzer*. Le fondateur de la nouvelle religion est un personnage très riche et les fidèles sont, jusqu'à présent, des hommes et des femmes d'une grande intelligence. Le chef de la secte exploite lui-même ses terres avec l'assistance de ses disciples. Ceux-ci mènent la vie ordinaire des paysans dont ils ont adopté le costume et les habitudes. Quand ils ne trouvent pas à travailler sur leurs propres terres, ils entrent au service des fermiers ou travaillent gratuitement pour les paysans qu'ils essayent de convertir à leurs idées. Dans la nouvelle secte, on enseigne que la corruption de la race humaine est si profonde que l'on doit abandonner tout espoir de l'améliorer ; ce que l'on peut espérer de mieux, c'est l'anéantissement complet de l'humanité ; aussi l'union de l'homme et de la femme sous quelque forme que ce soit est interdite dans le nouveau culte. Leur travail manuel terminé, les fidèles consacrent leur temps à expliquer l'Evangile selon Tolstoï.

Comme elles ne redoutent pas l'extension du nouveau culte, les autorités russes ne sont pas encore intervenues.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Chronique militaire.

Berne, 26 septembre.

Le Conseil fédéral a nommé M. Ulrich Wille, de la Sagne (Neuchâtel), actuellement instructeur en chef de cavalerie, à Zurich, aux fonctions de chef de cette arme, en remplacement de M. le colonel Zehnder, démissionnaire.

En outre, il a décidé, en prévision d'une prochaine revision de l'organisation militaire fédérale, de ne pas repourvoir pour le moment, au poste d'instructeur en chef de la cavalerie, mais de laisser également la haute direction de l'instruction à M. le colonel Wille.

On sait que la loi sur l'organisation militaire prévoit pour chaque arme un chef de l'arme et un instructeur en chef. La décision qui vient d'être prise et qui implique la réunion provisoire de ces deux fonctions semble indiquer que la question du maintien ou de la suppression des fonctions de chef d'arme, telles qu'elles existent maintenant, sera discutée à l'occasion de la revision de la loi. En attendant, le Conseil fédéral ne pouvait pas confier la direction de la cavalerie à un officier plus qualifié que M. le colonel Wille ; chacun est d'accord sur ce point.

A ce propos, constatons que ce n'est pas au chef actuel du département militaire qu'il faut attribuer la décision aux termes de laquelle les chefs d'arme devront résider à Berne sitôt que le nouveau bâtiment fédéral destiné à recevoir l'administration militaire sera achevé. Cela était entendu depuis longtemps, quoiqu'on pût prévoir que cette obligation entraînerait la démission de M. le général Herzog, comme elle a motivé celle de M. le colonel Zehnder, ce qu'on ne peut que regretter.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, deux dangereux malfaiteurs se sont évadés des prisons du château de Berthoud. Ce sont les nommés Félix Roos, d'Entlebuch, né en 1866, et Frédéric Gasser, de Lauperswyl, né en 1857. Le 21 septembre, tous deux ont comparu devant les assises de Berthoud, où ils furent condamnés pour vol qualifié, le premier à trois et le second à deux ans de réclusion. Les deux malfaiteurs ont réussi à enlever un barreau de la grille de la fenêtre de leur cellule. Puis ils déchirèrent les draps de leurs lits et en confectionnèrent une corde qui, fixée à la fenêtre, leur permit de descendre et de gagner le large. Il est probable qu'on aura bientôt de leurs nouvelles.

— On annonce que les préparatifs pour l'utilisation des forces motrices de l'Aar entre Uttigen et Berne

---

prendre une résolution, trouver un expédient, car le pain du lendemain n'était plus assuré. C'est à quoi Le Bolloche réfléchissait, sa longue face encore allongée par la tristesse, à trois pas de l'apentis, un jour de printemps.

Pour tromper sa passion de fumeur, il aspira deux ou trois bouffées d'air à travers le fourneau vide de sa pipe, et la première idée qui lui vint fut qu'il pourrait se priver de tabac. Il se sentait capable de ce sacrifice. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ce n'était pas une solution. Alors que faire ? Envoyer Désirée en condition ? Jamais il n'y consentirait. Il aimerait mieux mendier son pain. Dire à la grand'mère : « Nous ne pouvons plus vous nourrir. Cherchez, demandez à l'assistance publique... » Allons donc ! Est-ce qu'un enfant peut seulement penser à cela ? Vendre la maison ? Il faudrait en louer une autre, et les loyers avaient doublé, triplé, depuis que Le Bolloche habitait son coin de pré. Où serait l'avantage ? Evidemment il n'y avait qu'un seul parti dont sa femme et lui avaient causé déjà : ils partiraient tous deux ; ils laisseraient la maison à l'aïeule qui était trop vieille, et à Désirée qui était trop jeune et trop aimée pour porter un tel deuil.

Partir ! Quand il fut arrivé à cette conclusion, Le Bolloche appuya son coude sur sa bonne jambe et regarda lentement autour de lui, de ce regard chargé d'adieux qui découvre toujours quelque beauté nouvelle aux choses les plus familières. Le pré où l'herbe renaissait, où les boutons d'or échappés à l'âne commençaient à s'ouvrir, lui parut promettre une fenaison abondante. Les haies qui, de trois côtés, couraient autour, n'avaient plus cet air souffreteux et défraîchi, ces trouées lamentables qu'elles offraient jadis. Bien épinées, drues, tendues de fil de fer aux endroits faibles, elles défendaient la maison mieux qu'un mur. Et le mur qui longeait la route, pour un peu moussu qu'il fût, était encore solide et d'aplomb. Le Bolloche avait souvent rêvé d'élever là, pour son gendre, une maison semblable à l'autre qui était à mi-pente. Ah ! si le métier ne l'avait pas trahi ! Quelle jolie vue on aurait eue des fenêtres, sur la rue qui remonte vers l'octroi, éclairée au gaz, si gaie le dimanche, si coquette avec ses cabarets peints de couleurs vives, ses jeux de boules, ses charmilles et ses grands jardins tout roses de pêchers en fleurs !

A ce moment, Désirée aparut au haut du pré, venant de la ville. Le vent l'avait un peu décoiffée. Elle marchait, une main retombante le long de sa hanche, l'autre passée au travers du siège défoncé d'une chaise qui, pendue à son bras, l'enveloppait d'un disque inégal de rayons jaunes. La jeune fille avait fait deux kilomètres pour trouver ce travail. Elle arrivait sans se plaindre, contente même, dans la lueur du couchant qui traînait sur le pré. Et quand Le Bolloche la vit, il comprit mieux encore que la séparation d'avec elle serait la plus dure de toutes, et qu'auprès de celle-là les autres n'étaient rien.

— Eh bien, dit-elle de son ton de bonne humeur, vous demandiez de la besogne, en voilà : une chaise comme vous les aimez, à rempailler en gros jonc.

— Non, petite, répondit tristement le bonhomme, j'ai fini tantôt ma dernière chaise, et je suis assis dessus.

Elle approcha, sans comprendre ce qu'il voulait dire, s'étonnant seulement qu'il fût sombre. D'habitude, il était joyeux quand elle était joyeuse. Qu'avait-il ?

— Appelle ta mère, ajouta Le Bolloche, j'ai à lui parler.

Elle entra dans la maison, et la mère en sortit, toute petite sous son énorme bonnet blanc. Le Bolloche emmena sa femme au bord du ruisseau qui longeait un sentier. Il l'avertit de son projet, non pas rudement comme il avait coutume de le faire quand il lui disait la moindre chose, mais presque doucement, très troublé qu'il était lui-même et hors de son naturel. Désirée les regardait de loin. Elle les voyait côte à côte, lui un peu penché, elle au contraire la taille cambrée et la tête levée. Ils parlaient bas. Malgré le calme du soir, on n'entendait que des bourdonnements alternés et le grincement régulier de la gaine de cuir où s'enfonçait la jambe coupée.

Quand ils rentrèrent, Le Bolloche alla se placer en face de la grand'mère, affaissée dans un fauteuil garni d'oreillers, à droite de la cheminée, et porta la main à son front, pour saluer, d'un geste familier d'ancien soldat.

— Maman, dit-il, l'ouvrage ne va plus.

— C'est vrai, mon petit.

— Je mange encore beaucoup pour mon âge, continua Le Bolloche, plus que je ne gagne. Ça ne peut durer : Il faut que je m'en aille avec Victorine.

La nonanégaire, toute alourdie qu'elle fût par l'immobilité, eut un tressaillement. Elle essaya, d'un mouvement instinctif, d'ouvrir ses yeux morts, qui n'étaient plus qu'une fente mince dans l'enfoncement ridé de l'orbite.

— T'en aller, fit-elle, et où t'en irais-tu, Honoré ?

Le Bolloche se détourna à demi, comme si la grand'mère l'eût réellement regardé et qu'il n'eût pu supporter ce regard. Il répondit avec un peu de confusion :

— Aux petites sœurs, Victorine prétend qu'on y est bien.

La vieille femme se souleva sur les bras de son fauteuil.

— C'est moi qui partirai, dit-elle, de ce même ton rude qu'elle avait transmis à son fils.

— Non, maman, non pas ! Tu es trop bien habituée ici. Nous sommes plus jeunes, nous autres, le chagrin ne nous tuera pas !

— C'est que, mon enfant, rien ne m'appartient ici, je suis chez...

— Chez toi, dit rapidement Le Bolloche.

Et cet homme, qui était vieux aussi et infirme, eut, pour convaincre sa mère, une inspiration de petit enfant. Il l'entoura de ses bras et lui dit à l'oreille, avec un enjouement moitié voulu, moitié vrai :

— Maman, quand j'étais au régiment, et que je faisais les cent coups, je dépensais plus que mon prêt, hein ?

— Oui.

— Des cent sous, des dix francs par semaine. Qui est-ce qui payait ?

— C'était moi.

— T'ai-je rendu l'argent ?

— Non.

— Alors tu vois bien que tu es chez toi, maman, puisque je te dois !

Elle resta un moment sans rien dire, puis elle reprit :

— Je veux bien. Seulement tu emporteras des hardes et du meuble, pour ne pas arriver là-bas comme un mendiant.

— Pourvu que tu aies ta suffisance, dit Le Bolloche, je ne demande pas mieux.

La grand'mère ne répondit plus. Le sacrifice était accepté. C'était fini.

Parmi les pauvres, les effusions de remerciements sont inconnues. Il n'y en eut pas. L'aïeule, qui avait les mains jointes sur la poitrine, les souleva seulement par deux fois, pour montrer combien elle était touchée.

Et ce fut tout.

Ils s'assirent pour souper, autour d'une salade dont le pré avait fait les frais. Rendus tristes par la pensée d'un changement si grand et si prochain, ils ne se parlaient pas. A quoi bon ? Le même regret les poignait tous. Il avaient lutté jusqu'au bout. La misère était la plus forte. A quoi bon ?

Cependant, Le Bolloche remarqua que la grand'mère ne mangeait rien. Elle remuait les lèvres, comme si elle n'osait faire une question qui la troublait. A plusieurs reprises, les mots s'arrêtèrent ainsi sur sa bouche. Enfin, elle fit effort sur elle-même, et d'une voix toute angoissée :

— Honoré, dit-elle, est-ce que tu me laisseras Désirée ?

Deux gros soupirs lui répondirent oui.

Alors on aurait pu voir le visage de l'aïeule, inexpressif et détendu comme tous ceux auxquels aucune impression n'arrive plus par les yeux, s'éclairer d'une lueur soudaine. La joie rompait la nuit de cette face d'aveugle. Il semblait que l'âme s'en était approchée, et souriait au travers. En même temps, les deux époux regardaient Désirée du même regard morne. La place que la jeune fille tenait dans le cœur de tous se montrait ainsi, sans phrase, plus éloquemment que par des mots. Car un enfant, cela se partage. Il n'en faut qu'un pour plusieurs vieux. Et quand ces pauvres gens s'étaient unis pour vivre sous le même toit, la mère, le fils, la bru, ce n'était pas seulement leur petit patrimoine qu'ils avaient mis en commun, ni le courage qui vient de l'un à l'autre à ceux qui travaillent ensemble, ni la mutuelle assistance que leur misère se prêtait, c'était encore, c'était surtout la jeunesse de Désirée.

Le souper achevé, Le Bolloche se secoua un peu pour chasser cette tristesse indigne d'un homme. Pendant que sa femme aidait la grand'mère à se coucher, il entraîna Désirée dehors, et se mit à se promener avec elle dans la tiédeur de la nuit déjà venue, depuis l'apentis qui terminait la maison à droite jusqu'au clapier en treillage accolé au mur de gauche.

S'apercevant qu'elle avait les yeux rouges :

— Allons, dit-il, Désirée, ça passera ! Du courage ! Regarde-moi, je ne pleure pas. Et pourtant j'ai du regret de te quitter, va, surtout de te quitter pas mariée.

— Pourquoi donc ?

— Parce que c'était mon idée de te voir établie. Nous t'aurions choisi tous les deux ton mari, un ancien soldat comme moi... tandis que là-bas, tu comprends...

Il n'acheva pas sa pensée, et, croisant les bras, il s'arrêta, les yeux dans les yeux de sa fille :

— Dis-moi au moins, fit-il, avant que je ne parte, une chose que je voudrais savoir ?

Elle le regardait, elle aussi, de son regard franc où des clartés d'étoiles passaient.

— As-tu un amoureux ? demanda le père.

Cela parut drôle à Désirée, qui répondit en riant, malgré son chagrin :

— Mais non, père, je n'ai personne.

sont déjà assez avancés. La plupart des localités de la vallée de l'Aar se sont fait inscrire pour l'éclairage électrique à produire au moyen des forces motrices de l'Aar. Un grand nombre de contrats auraient déjà été conclus et signés. Ce serait la fabrique de machines de Berne qui se chargerait de l'exécution de l'entreprise.

— Une mort qui a causé beaucoup d'émotion à Bienne est celle de la veuve du chef de train, M. Wenger, tué à Mœnchenstein. La pauvre femme est tombée malade après cet horrible chagrin qu'elle n'a pu supporter.

VALAIS. — Au col de Saint-Théodule, à 3322 mètres d'altitude, on a trouvé, en creusant au-dessous du glacier, environ vingt médailles romaines de l'époque romaine en bronze et en argent. Elles sont à l'effigie d'Auguste et de Dioclétien. A la même place, on avait déjà trouvé, en 1887, un fer à cheval, ce qui laisserait supposer qu'à l'époque romaine le col était libre de glaces. Il devait être traversé par une route militaire et commerciale.

NEUCHATEL. — Un ancien militaire au service d'Angleterre, Antoine Courant, mort en 1857, de naissance neuchâteloise, avait, par son testament, légué à l'Etat de Neuchâtel une partie de sa fortune soumise toutefois à un usufruit. Le dernier des usufruitiers du colonel Courant est mort en juillet dernier, et l'Etat est entré en possession de la fortune du donateur, qui s'élève actuellement à 26,000 fr.

— Le tir cantonal neuchâtelois de 1892 aura lieu au Locle. Le comité d'organisation, présidé par M. Tissot, conseiller national, et composé de quarante membres, et les comités spéciaux, au nombre de onze, sont régulièrement constitués et ont commencé leur travail. La date du tir a été fixée à la fin du mois de juin ou au commencement de juillet 18»2. Cette époque était indiquée tout naturellement, pour éviter la coïncidence du tir fédéral de Glaris, afin que les deux fêtes ne se portent pas mutuellement préjudice.

Le comité profitera de toutes les expériences et observations faites jusqu'à ce jour, pour donner au tir une organisation aussi pratique et aussi complète que possible. Il tiendra compte des vœux émis à l'occasion des derniers tirs fédéraux ou cantonaux, et s'efforcera de satisfaire les goûts différents et les intérêts de tous les tireurs.

CANTON DE VAUD

L'épilogue d'une fête.

Le banquet de clôture du tir cantonal de Morges a été très gai. Il réunissait, samedi soir, deux cents personnes environ dans la grande salle du Casino, superbement décorée de drapeaux et de trophées. On y avait aimablement convié toutes les personnes qui, de près ou de loin, avaient mis la main à la pâte ou contribué en quelque mesure à la réussite de la belle fête morgienne. La presse n'avait pas été oubliée, et elle n'avait eu garde de manquer cette occasion de témoigner sa gratitude à un comité qui — chose extraordinaire — a songé à elle non seulement avant la fête, mais pendant et après.

Les discours, on le pense, ont été très nombreux. On a bu à la patrie, au canton de Vaud, à la ville de Morges, au Conseil d'Etat, aux comités, aux journaux, et à un tas de choses encore. Il faudrait trois colonnes de la *Gazette* pour rendre compte de ces toasts divers. Tous étaient empreints de la cordialité la plus franche. Les excellentes paroles de M. Feyler, major de table, peuvent en résumer l'esprit. Parlant de l'union qui n'a cessé de régner à Morges pendant toute la durée de la fête, entre les partis politiques et les diverses classes de la population de la ville, il a souhaité que cette union laisse des traces et se perpétue.

« Pendant ces quelques mois de travail et de plaisir communs — a-t-il dit — nous avons appris à nous connaître, à nous apprécier, à nous estimer; nous avons donc appris à nous aimer. Ne l'oublions pas, à cette heure où nous reprenons le labeur quotidien ; ne l'oublions pas, maintenant que nous nous jetons de nouveau dans la lutte journalière pour l'existence; ne l'oublions pas surtout, lorsque recommenceront nos luttes politiques, ces luttes qui doivent revenir, puisqu'elles sont une conséquence inévitable de la liberté démocratique.

» Au sein de ces luttes, lorsque nous nous sentirons emportés par des passions trop vives, faisons un retour sur ce passé, laissons les souvenirs de notre beau tir se presser en foule à notre mémoire, et, divisés d'opinions, nous resterons unis par le cœur. Alors, la main dans la main, nous marcherons à ce scrutin qui nous oppose les uns aux autres; et c'est encore la main dans la main que nous déposerons dans l'urne nos bulletins de couleurs différentes, nous rappelant que ces couleurs, le vert et le blanc, sont toutes deux celles de la patrie, et que leur union fait la beauté de l'emblème national, comme notre union doit faire la force et la grandeur nationales. »

Les membres des comités avaient tenu à témoigner à leur dévoué président, M. le major Borgeaud, dans cette dernière réunion publique, leurs sentiments de vive reconnaissance. Ils lui ont offert, par l'organe de M. Edouard Schopfer, une montre du tir avec inscription. Le discours de M. Schopfer, aussi bien pensé qu'élégamment dit, a été applaudi avec enthousiasme et l'assemblée tout entière a poussé de formidables hourrahs en l'honneur de M. Borgeaud.

Le dernier acte du tir cantonal a eu, en somme, comme le tir lui-même, la réussite la plus complète.

Les lacs de la vallée de Joux.

Morges, 23 septembre.

MM. Hœrnlimann et von Almen, ingénieurs du bureau topographique fédéral, viennent de lever la carte hydrographique des lacs de la Vallée; ils ont consacré à ce lever 10 jours de travail assidu, représenté par 557 sondages dans le lac de Joux, 74 dans le lac Brenet et 16 dans le lac Ter, soit près de 150 sondages par kilomètre carré. Nos lecteurs apprendront avec intérêt les résultats principaux de ces opérations.

Le lac de Joux est le bassin lacustre de la Suisse qui offre le plus d'irrégularités et d'accidents. Tandis que la plupart des lacs sont des cuvettes très simples, presque sans éminences ou irrégularités sur un fond qui est plat, souvent remarquablement plat, le lac de Joux est séparé en deux bassins, et il est diversifié par un grand nombre d'îlots sous-lacustres, les *monts*. Dans ses traits généraux, il va en s'approfondissant à peu près régulièrement depuis l'embouchure de l'Orbe jusque devant la Roche-Fendue, où il atteint sa profondeur maximale, 33 m. au-dessous des eaux moyennes. De là le fond se relève jusqu'à un seuil situé un peu en aval de l'Abbaye, où la profondeur n'est plus que de 22,5 m.; puis il s'enfonce en un second bassin, entre l'Abbaye et le Pont, où il arrive, devant la *Rotza-Rodza* (la Roche-Rouge) à la profondeur de 29 m. Les talus du lac sont en général fort inclinés, sauf à son extrémité amont, vers l'embouchure de l'Orbe, où la *beine* ou blanc-fond s'étend fort loin, à près d'un kilomètre du rivage.

Ce qu'il y a de plus nouveau et intéressant dans le lac de Joux, ce sont les nombreux îlots sous-lacustres qui s'élèvent du fond, à une hauteur souvent assez forte au-dessus du plafond ; quelques-uns sont fort étendus, de plusieurs centaines de mètres ; en général ils ont une forme ovale, allongée parallèlement à l'axe du lac. J'en donnerai l'énumération en indiquant la profondeur de l'eau sur leur sommet, au-dessous des eaux moyennes.

Le long de la rive nord-occidentale : Mont de la Baine, près du Rocheray, 1 m.; Mont des Esserts de Rive, 4,5 m.; Mont du Pré-Lionnet, 4,5 m.; Mont de la Roche-Fendue, 6 m.; Mont de la Capite, 4,5 m.; Mont de l'Ecuelle (ou des Ecuelles), 10 m.

Le long de la rive sud-orientale : le Mont aux Herbes, le Grand Mont et le Mont de Mousse, tous trois à 5 m. de profondeur ; les Petits Monts devant Chez-les-Grosjean sous 4 et 4,5 m. d'eau ; le Mont de Chez-la-Musique, 4,5 m.; le Mont Rond, 4 m.; le Mont de l'Abbaye, 11 m.

Enfin, sur l'axe médian du lac, deux monts très profonds, peu saillants, non nommés, découverts par les sondages des ingénieurs, l'un entre les Grosjean et le Pré-Lionnet, sous 14 m. d'eau, s'élève de 4,5 et 7 m. sur le plafond environnant, l'autre devant la Roche-Fendue, sous 17 m. d'eau s'élève de 4 et 14 m. au dessus du fond du lac.

La carte hydrographique dessinera donc seize monts dans le lac de Joux. Quelle en est la nature ? On avait pensé à en faire des moraines des anciens glaciers du Jura ; leur forme, leurs dimensions, leur ordonnance, leur grand nombre parlent peu en faveur de cette hypothèse. Profitant des basses eaux, j'ai pu, le 8 septembre dernier, étudier à ce point de vue le mont de la Baine et constater qu'il n'est pas de nature morainique. Des dragages que j'ai faits en 1874 sur trois de ces monts ont donné une craie blanche formée presque uniquement de l'incrustation calcaire des Charas (Charagne, herbe à grenouilles) et de coquilles de mollusques ; mais cela ne nous dit pas quelle est la nature du noyau qui porte ce revêtement de dépôt organique. Il y aura là un intéressant sujet d'étude pour nos géologues.

Le lac Brenet a une profondeur maximale de 19,5 m., entre les glacières du Pont et l'entonnoir de Bon-Port, près de la côte sud-est. Il n'y a pas de mont dans ce bassin.

Le canal de jonction entre les deux lacs mesure 4 m. au-dessous des eaux moyennes.

Les sondages n'ont pas découvert d'indices d'entonnoirs, ou émissaires souterrains, du lac situés au-dessous de la nappe des eaux. Les entonnoirs connus, ceux du moulin du Rocheray, de Venievin, du Pré-Lionnet, de la Roche-Fendue, au lac de Joux, celui des Epinettes, l'Entonnoir neuf, ceux du Martinet, de Bon-Port, de la cave à Metzé, au lac Brenet, sont tous sur la rive.

Le lac Ter mesure 11,5 m. au point de plus grande profondeur.

La carte des lacs de la Vallée sera publiée prochainement à l'échelle de 1/25,000, dans la feuille 297, feuille Le Lieu, de l'atlas Siegfried. En attendant, remercions nos ingénieurs du travail important qu'ils ont exécuté et des détails intéressants qu'ils nous ont révélés.

F.-A. Forel.

Vevey. — Le tribunal criminel de Vevey a condamné, vendredi, à dix mois de réclusion et à 250 francs de dommages-intérêts au plaignant, un manœuvre italien du nom de Ripetti, qui avait blessé d'un coup de revolver, le 18 août, un de ses camarades de chantier, à la suite d'une altercation. L'accusé était défendu par M. Jaquier, avocat.

Clarens. — M. Bartholdi, le statuaire parisien bien connu, l'auteur de la gigantesque statue de la Liberté éclairant le monde, érigée dans le port de New-York, et de tant d'autres œuvres, est en ce moment en visite chez des amis, aux villas Dubochet.

— M. de Freycinet a quitté l'hôtel Roy, à Clarens, hier, dimanche. Le break-salon qui l'emmenait à Paris avec sa famille, s'est arrêté quelques minutes à la gare de Lausanne, entre 11 h. 40 et 11 h. 50 du matin.

Montreux. — Une tombola a été organisée avec les objets qui n'ont pas trouvé d'acheteurs à la vente en faveur de l'église catholique de Montreux. Elle sera tirée au commencement d'octobre. Parmi les lots figure un très joli poney.

Lutry. — L'assemblée annuelle de la Colonie des jeunes filles, du Châtelard sur Lutry, aura lieu dans l'établissement même mercredi 30 septembre, à 3 1/2 heures. Les amis de l'asile sont cordialement invités à assister à cette réunion.

Pendant le dernier exercice soit du 1er juillet 1890 au 30 juin 1891, l'asile a eu constamment de seize à dix-huit pensionnaires. Depuis sa fondation, 48 jeunes filles ont passé un temps plus ou moins long dans cet utile établissement.

Le comité a pour président M. C. Curchod ; pour secrétaire M. F. Næf, et pour caissier M. J.-J. Lochmann père.

Pays-d'Enhaut. — « L'automne, si merveilleusement beau, compense largement pour les agriculteurs et les hôteliers, les froideurs de l'été, dit le *Journal de Château-d'OEx*. Les récoltes de foin et de regain sont superbes et se sont faites dans les meilleures conditions. L'herbe croît encore à vue d'œil et n'a pas été arrêtée par les gelées. Malgré le mauvais temps de ces trois derniers jours, la neige est peu descendue sur nos montagnes et il n'a fait qu'une gelée blanche insignifiante.

» Le soleil de septembre a retenu aussi plus longtemps les étrangers, ce qui a racheté le début tardif de la saison. Plusieurs familles étrangères s'apprêtent à passer l'hiver dans notre vallée, qui se distingue par son beau soleil et son absence de vent et de brouillards. »

— Un chasseur de Rougemont, M. Jules Turrian, a eu l'occasion de tirer, dès le début de la chasse, trois coups de feu et à chaque coup il a abattu un chamois. Cela s'appelle ménager sa poudre et ses balles !

Morges. — M. Monod-Forel a fait don à la commune de Morges d'une somme de 20,000 francs, qui doit être appliquée au rélargissement de la rue Centrale.

Champtauroz. — Deux enfants de quatre et de cinq ans ont failli être empoisonnés, la semaine dernière, par de la belladone. Ils en avaient mangé une vingtaine de baies entre les deux. Une médication énergique les a tirés d'affaire.

Cossonay. — La paroisse de Cossonay a choisi hier comme pasteur M. Walther, actuellement pasteur à l'Abbaye. Il y a eu 178 votants ; M. Walther a obtenu 118 suffrages ; M. Honoré, pasteur à Cronay, a fait 56 voix.

A Daillens, c'est M. le pasteur Mayor, de Montpreveyres, qui a été présenté en premier.

LAUSANNE

Orgues de la Cathédrale. — Nous avons déjà attiré l'attention du public sur le grand concert que la Société cantonale des chanteurs vaudois donnera, à la Cathédrale, dimanche prochain 4 octobre, à 2 1/2 heures, au profit des orgues de ce temple.

Dans ce concert, dirigé par M. Plumhof, on entendra les sections de la première division de la Société cantonale, comprenant environ 350 chanteurs ; l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage, renforcé par de nombreux artistes et amateurs, et enfin MM. Romieux et Troyon, les solistes si appréciés déjà du public lausannois.

Le programme est composé d'œuvres choisies et de mérite ; de beaux chœurs, soit *a capella* soit avec accompagnement, alterneront avec des morceaux d'orchestre. L'œuvre principale sera l'*Ode helvétique*, de M. Plumhof, composition magistrale qui n'a pas été donnée à Lausanne depuis bien des années.

C'est un vrai festival qui se prépare. Sollicitée par le comité des orgues de donner ce concert, la Société cantonale n'a rien négligé pour le rendre aussi attrayant que possible, et la Société de l'orchestre a bien voulu lui prêter son concours gratuit. Les exécutants viennent de toutes les parties du canton.

En présence de tant de bonne volonté, le public lausannois tiendra sans doute à apporter son obole au fonds de l'orgue ; il viendra nombreux à la Cathédrale dimanche prochain.

Le temps qu'il fait. — Les pluies ont cessé et les beaux jours ensoleillés d'automne sont revenus. Toutefois il fait très froid déjà la nuit et à l'aube.

Si l'on en croit le chroniqueur scientifique de l'*Evening-Standard*, l'hiver prochain sera lent à se montrer et la belle saison se prolongera jusqu'à Noël. Ce pronostic est tiré de la prolongation insolite des martinets noirs dans notre zone. Des observations qui, paraît-il, n'ont jamais été démenties, attestent que cet oiseau est, de tous les migrateurs, celui qui pressent le mieux les changements de température. Son départ précipité, comme la prolongation de son séjour, sont indices qui ne trompent point, affirme le savant londonien.

Nous enregistrons ce pronostic sans beaucoup y croire. L'an dernier, n'avait-on pas annoncé que l'hiver serait très doux ? On sait quelle a été la réalité. Le plus sûr, c'est... d'attendre.

Beaux-Arts. — L'exposition de la Grenette s'est enrichie depuis avant-hier d'une grande toile de M. Giron, un *Portrait de Mme S.*, très intéressant et très discuté. Il vaut la peine d'aller le voir.

L'exposition est du reste très visitée. Hier, il y a eu plus de monde encore que le premier dimanche.

DÉPÊCHES

Berne, 28 septembre. — Le Conseil exécutif a nommé professeur de l'Université de Berne M. Stein, actuellement au Polytechnicum de Zurich.

Berne, 28 septembre. — Le Conseil fédéral a décidé la création immédiate d'une seconde fabrique d'armes.

M. Deucher, conseiller fédéral, chef du département de l'agriculture, visitera mercredi l'exposition de pêche et de pisciculture de Bâle.

Berne, 28 septembre. — M. Ruchonnet, conseiller fédéral, ne va pas mieux. Il se nourrit exclusivement de lait.

M. Frei aura besoin également de quelques semaines de repos pour se remettre entièrement des suites de son accident.

Berne, 28 septembre. — La chancellerie fédérale a reçu jusqu'à présent 40,000 signatures pour le referendum sur l'achat du Central.

Lucerne, 28 septembre. — Dans l'élection d'un curé de la paroisse des Franciscains, le candidat catholique-romain l'a emporté par 1492 voix sur le candidat des vieux-catholiques.

Le *Vaterland* dit que le nombre des signatures demandant le referendum au sujet de l'achat du Central atteint 80,000, dont 22,000 du canton de Vaud.

Langenthal, 28 septembre. — Une assemblée populaire s'est occupée hier, ici, de la question des tarifs douaniers. MM. Grieb, Roth et Bangerten, conseillers nationaux, ont fortement recommandé l'adoption des tarifs. M. Kohler, président de l'*OEkonomischer Verein* de la Haute-Argovie, M. Rodolphe Schmid, de Berthoud, et M. Geiser, rédacteur, ont parlé dans le même sens.

L'assemblée s'est prononcée, à l'unanimité, pour l'adoption des tarifs.

Zoug, 28 septembre. — La revision constitutionnelle, demandée par le parti libéral, a été décidée par 964 voix contre 296.

Berlin, 27 septembre. — La *Post*, parlant de la réduction du service militaire à deux ans, dit que la question est à l'étude mais qu'elle ne sera pas résolue avant le terme du septennat. Il en est de même de l'augmentation de l'artillerie. Mais déjà maintenant et, en fait, la durée du service dans l'infanterie ne dépasse pas deux ans à cause des congés accordés.

Quoiqu'il en soit, il est prématuré de discuter ces questions à l'heure actuelle ; elles sont trop graves pour pouvoir être discutées à la légère.

La *Post* fait prévoir plusieurs changements dans les hauts commandements de l'armée. Le lieutenant général von Blomberg remplacerait, entre autres, au 9e corps le général de Waldersee, lequel prendrait le commandement de la garde.

Le grand duc Alexis, le grand duc et la grande duchesse Wladimir ont passé hier soir et aujourd'hui en gare de Berlin, rentrant en Russie.

Prague, 28 septembre. — L'empereur François-Joseph est arrivé ici samedi, jour anniversaire de sa naissance. La ville était magnifiquement pavoisée et l'accueil fait au souverain a été très chaleureux.

M. Scholtz, bourgmestre de Prague, a salué l'empereur en tchèque d'abord, puis en allemand.

Le souverain a remercié d'abord en allemand, puis en tchèque, en assurant que le bonheur de la Bohême, ce pays déjà si prospère, et de ses habitants, est l'objet de sa continuelle sollicitude paternelle. « J'observe avec intérêt, a-t-il ajouté, le développement de Prague, et j'espère que l'exposition sera d'une utilité durable à la ville et à la province. »

Les paroles de l'empereur ont été accueillies par d'enthousiastes acclamations.

Le passage dans la ville a été un triomphe ; les rues étaient remplies d'une foule immense ; la voiture du souverain n'a pu avancer que pas à pas. L'escorte était formée par le corps des francs-archers à cheval de Prague. Un corps d'habitants de Prague monte la garde au palais.

L'empereur a fait hier après-midi une promenade dans les rues. De chaleureuses ovations l'ont accompagné sur tout le parcours.

Il a assisté au grand dîner de la cour auquel étaient invités la noblesse de Bohême, les grands propriétaires et les autorités locales. Puis il a visité l'exposition où la foule était immense.

Dans l'après-midi, le nombre des visiteurs de l'exposition a atteint le deuxième million.

Budapest, 27 septembre. — A propos des projets attribués au ministère de la guerre d'Autriche-Hongrie d'augmenter l'effectif sur pied de paix de l'armée, le *Pester-Lloyd* constate que de tous les pays d'Europe l'Autriche-Hongrie est le seul qui depuis vingt ans n'ait pas pris pareille mesure, tandis que la population a considérablement augmenté dans tous les pays de la monarchie.

Bombay, 28 septembre. — On assure que les Russes réunissent des approvisionnements et renforcent leurs troupes sur la frontière nord-ouest de l'Afghanistan.

Paris, 28 septembre. — Au banquet qui a eu lieu à Bapaume, après l'inauguration de la statue du général Faidherbe, M. Ribot, répondant au toast porté à M. Carnot, a dit qu'aucun chef d'Etat n'est plus respecté en Europe que le président de la République française.

Il a ajouté : « Le cabinet actuel a complété l'œuvre de ses prédécesseurs sur les trois points suivants : la consolidation de la République, la reconstitution de la puissance militaire de la France et le relèvement de sa situation extérieure. »

M. de Freycinet est rentré dans la soirée d'hier à Paris.

Ed. Fehr, éditeur.

ETAT-CIVIL DE LAUSANNE

MARIAGES AFFICHÉS DANS LA SEMAINE

Constant *Lomazzi* et Bertha-Elise *Gutmann.* — André *Burland* et Hélène *Cornaz.* — Théodore-Louis *Rithener* et Fanny-Elise *Boulenaz.* — Jules *Hartmann* et Anna-Louise *Lindig.* — Alfred-François *Meigniez* et Louise *Eich.* — Justin-Henri *Gamon* et Marie-Elise *Marguerat.* — Edmond Frédéric *Weber* et Marguerite-Françoise-Virginie *Bassin.* — Charles-Auguste *Rose* et Anna-Marie *Schnorf.* — Ferdinand *Urben* et Emma *Scheuner.* — Edouard-Henri *Laurent* et Elise-Sophie *Corbaz*, née *Blanc.* — Jean *Meringer* et Agatha *Steimann.* — Aimé-Alfred *Treichler* et Elisa *Strahm*, née *Francey.* — Jean-Jaques *Muller* et Elise-Eugénie *Corbaz.* — Louis-Marius-Théodore *Badan* et Emma *Dubauloz.* — Ernest-Benjamin *Carrard* et Marie-Elise-Lina *Guidon.*

NAISSANCES INSCRITES DANS LA SEMAINE

Le 11 septembre. Louisa-Nadine *Chappuis*, de Lutry et Villette. — Le 13. Julia-Anna *Maury*, de Vuibroye. — Mathilde-Emilie *Guex*, de Boulens et Moudon. — Louis-Joseph-Emile *Schafter*, Soleurois. — Le 14. Alice *Francfort*, de Begnins. — Germaine-Marie *Bize*, de Villarzel. — Victor-Bernard *Rast*, Lucernois. — Le 15. Auguste-Alfred *Bolomey*, de Savigny et Forel. — Le 16. Germaine *Mégroz*, de Peney-le-Jorat. — Le 17. Edmée-Lina *Cachin*, de Chêne et Paquier et Cerniaz. — Marguerite-Alice *Moulin*, de Lausanne. — Le 18. Gustave *Jeallard*, Fribourgeois. — Le 19. Auguste-André *Fuchs*, Bernois.

Décès. — Septembre.

Le 6. Charles *Buttet*, de Ferlens, facteur aux télégraphes, 39 ans, rue Madeleine. — Oscar, fils d'Emma-Elisabeth *Heubi*, Bernoise, domestique, 1 mois. — Le 7. Jules-Louis, fils de Louis *Maire*, d'Orbe, La Sarraz et Vaulion, employé de banque, 18 ans, St-Etienne. — Rodolphe *Graf*, Argovien, ancien charpentier, 82 ans, rue du Pré. — Le 8. Gustave, fils d'Edouard-François-Louis *Margot*, de Ste-Croix et Vuittebœuf, écrivain, 7 semaines, Bois-Gentil. — Paul-Eugène, fils de Louis-Constant *Imhoff*, Bernois, comptable, 9 semaines, Maupas. — Le 9. Alice-Elisa-Jeanne, fille d'Eugénie-Henriette *Emonin*, Française, femme de chambre, 2 mois, rue du Pré. — Le 10. Louis-Jules-Emile, fils de Louis-Jules-Henri *Regamey*, de Lausanne, machiniste, 18 jours, rue des Eaux. — Charles-Emmanuel, fils de Jean-Pierre *Fossati*, Italien, marchand de volailles, 15 jours, Halle. — Adelaïde-Cornélie-Henriette *Gaymans*, Hollandaise, 68 ans. — Rosalie, fille de Joseph *Progin*, Fribourgeoise, domestique, 16 1/2 ans, Petit-Rocher. — Sara, née Lob, femme d'Emmanuel *Bernheim*, Français, négociant, 70 ans, rue Centrale.

Horaire des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse

(Pour le service complet, voir les horaires.)

Départ de:	Mat.	Mat.	Dir. Mat.	Exp. Mat.	Mat.	Exp. Soir	Soir	Dir. Soir	Soir
Genève	—	6 30	8 —	9	11 —	1 20	3 10	4 45	5 10
Nyon	—	7 40	8 55	10 —	12 10	2 15	4 25	5 35	6 25
Rolle	—	8 15	9 25	—	12 45	—	5 —	6 05	—
Thonon	5 30	—	—	10 55	—	3 —	—	—	7 20
Evian	6 05	—	—	11 30	—	3 35	5 —	—	7 50
Morges	—	8 55	10 —	—	1 30	—	5 40	6 45	—
Ouchy-L.	6 50	9 30	10 30	12 10	2 02	4 15	6 17	7 15	8 30
Vevey	7 50	10 30	11 15	1 —	3 —	5 —	7 15	8 —	—
Clarens	8 10	10 50	11 35	1 22	3 20	5 22	7 35	8 20	—
Montreux	8 15	10 55	11 40	1 30	3 25	5 27	7 40	8 25	—
Chillon	8 20	11 —	11 50	1 40	3 35	5 35	7 50	8 30	—
Villeneuve	8 30	11 10	12 —	1 50	3 45	5 45	8 —	8 40	—
Bouveret	8 55	11 35	—	2 15	4 05	6 10	—	—	—
Evian D.	6 05	8 40	10 25	11 30	1 10	3 35	5 25	7 50	—
Ouchy A.	6 40	9 20	11 05	12 10	1 50	4 15	6 05	8 30	—

Départ de:	Mat.	Exp. Mat.	Mat.	Mat.	Dir. Jour.	Jour.	Exp. Soir	Soir	Soir
Bouveret	—	7 45	7 45	—	—	12 50	2 45	4 10	5 15
Villeneuve	5 20	8 05	8 05	9 40	12 30	1 15	3 10	4 30	5 35
Chillon	5 30	8 15	8 15	9 50	12 40	1 25	3 20	4 40	5 45
Montreux	5 35	8 25	8 25	10 —	12 45	1 35	3 30	4 45	5 55
Clarens	5 40	8 30	8 30	10 05	12 50	1 40	3 35	4 50	6 —
Vevey	5 55	8 45	8 45	10 20	1 05	1 55	3 50	5 05	6 15
Ouchy-L.	7 —	9 35	9 37	11 30	2 —	3 —	4 45	6 15	7 20
Evian	7 35	10 10	—	—	—	—	5 20	6 55	7 55
Thonon	7 50	10 45	—	—	—	—	5 55	7 30	8 30
Morges	7 30	—	10 15	12 —	—	3 30	—	6 40	—
Rolle	8 05	—	11 —	12 40	—	4 10	—	7 15	—
Nyon	8 40	11 35	11 40	1 15	3 20	4 45	6 45	7 45	—
Genève	9 50	12 30	1 05	2 25	4 15	5 55	7 50	8 45	—
Ouchy D.	7 —	9 35	12 15	2 15	4 45	6 20	7 20	—	—
Evian Ar.	7 35	10 10	12 55	2 50	5 20	6 55	7 55	—	—

Chemin de fer de Lausanne à Ouchy.

Matin : 6.30 — 6.45 — 7 — 7.15 — 7.45 — 8 — 8.15 — 8.45 — 9.15 — 9.30 — 9.45 — 10.15 — 10.30 — 10.45 — 11 — 11.15 — 11.30 — 11.45 — 12. — 12.15.

Après-midi : 1.15 — 1.45 — 2 — 2.15 — 2.30 — 2.45 — 3 — 3.15 — 3.30 — 3.45 — 4 — 4.15 — 4.30 — 4.45 — 5 — 5.15 — 5.30 — 5.45 — 6 — 6.15 — 6.45 — 7 — 7.15 — 7.30 — 7.45 — 8 — 8.30 — 8.45 — 9.15 — 9.45 — 10.15.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champ-de-l'Air : A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555m ; Long.: 6°38'6 ; Lat.: 46°31. — Barom.: 713 ; Therm.: 9°6 ; Haut. d'eau : 1m03.

Septembre moyenne : Baromètre 714. Thermomètre 14°3. Pluie 106mm.

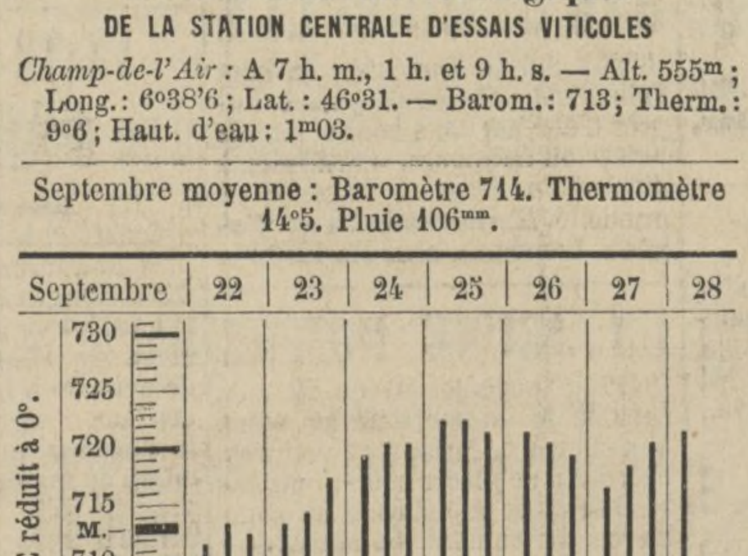

		22	23	24	25	26	27	28
Thermomètre	7 h. m.	9,8	6,3	7,4	8,9	9,7	11,5	9,7
	1 h. soir	8,0	12,4	11,2	15,4	16,7	14,7	
	9 h. soir	7,0	8,3	10,2	9,2	11,9	12,2	
	Maxim.	11,5	14,5	15,5	17,5	17,5	17,5	
	Minim.	6,9	5,0	5,6	6,3	6,2	9,3	8,5
Pluie		13mm	0mm5				11mm	
Soleil.	Heures			10,30	6,15	9	4,15	
Vent kil. à l'heur.	7 h. mat.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	1 h. soir	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
	9 h. soir	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'**ancienne adresse** et de 20 centimes en timbres.

Bourse de Lausanne du 28 septembre 1891.

	Demande	Offre
Actions Banque cantonle. vaudoise.	— —	708 —
» Caisse hypothécaire......	— —	602 50
» Banque d'escompte.........	— —	— —
» Société « La Suisse »......	— —	1240 —
» Gaz de Lausanne jouissance	— —	— —
» Comp. de navigation libérées	— —	670 —
» Société immob. lausannoise	260 —	— —
» » » d'Ouchy...	255 —	260 —
Obligat. Confédération 3 1/2 1887..	— —	— —
» Canton de Vaud 3 1/2.....	97 80	98 —
» Ville de Lausanne 4 %....	— —	102 50
» Ouest-Suisse 1856-61......	— —	510 —
» Suisse-Occid. nouvelles....	— —	508 —
» Emprunt de la Broye......	— —	507 —
» Caisse hyp. vaud. 3 1/2 %.	96 —	96 10

On a payé : Actions Banque cantonale vaudoise 707; Caisse hypothécaire vaudoise 602,50 ; Dites nominatives 597,50 ; Obligations Suisse-Occidentale 508 ; 3 1/2 % Vaudois 98.

Banque cantonale vaudoise : escompte du papier commercial bancable 4 %.

La **Gazette** est en vente dans les dépôts ci-après : *Lausanne.* Kiosques de St-François, de la Palud et de la Riponne ; Bibliothèque de la gare ; Dubois, magasin de tabacs, St-François ; Tarin, libraire, Bourg ; Bassin, magasin de tabacs, Grand-Pont ; Ammann, cabinet littéraire, rue Haldimand; Monnet, libraire, rue Pépinet. — *Vevey.* A la gare ; librairie Lœrtscher ; Holl-Broyon, magasin de tabacs. — *Bex.* Buffat, libraire. — *Montreux.* Assenmacher, au Bon-Marché. — *Clarens.* La Flor de la Isabella, magasin de tabacs. — *Aigle.* Librairie Deladoey. — *Genève.* A la gare ; à l'Agence des Journaux, boulevard du Théâtre, et dans tous les kiosques. — *Neuchâtel.* Kiosque des journaux ; veuve Guyot, libraire. — *Chaux-de-Fonds.* A la gare ; kiosque de l'Hôtel-de-Ville. — *Locle.* H. Houst. — *Bienne.* A la gare ; Kiosque, place du Moulin. — *Porrentruy.* A la gare. — *Fribourg.* A la gare ; kiosque Lorzon. — *Berne.* A la gare ; kiosque Bärenplatz. — *Olten.* A la gare. — *Zurich.* A la gare ; chez Mme veuve Baquol. — *Bâle.* Agence des journaux, 74, rue des Tanneurs. — *Lucerne.* A la gare ; Doleschall march. de journaux ; Bachmann.

Bourse de Genève (Service téléphonique).

	26 Sept. Clôture.	28 Sept. Clôture.
3 1/2 °/o Fédéral 1887.......	— —	— —
3 °/o Fédéral 1890.........	90 10	— —
5 °/o Italien..........	— —	— —
Actions Jura-Simplon ordinaires. .	131 87	133 12
» » 4 % 2 ans .	— —	— —
» » privilégiées. .	— —	— —
» Central-Suisse......	— —	765 —
» Nord-Est-Suisse......	— —	— —
» St-Gothard........	— —	— —
» Union-Suisse anciennes. .	444 37	— —
» Jura-Berne.......	— —	— —
» Union financ. genevoise. .	530 —	100 50
» Banque de Paris.....	795 —	— —
» Crédit lyonnais.....	812 50	— —
» Gaz de Stuttgart.....	290 —	— —
» Alpines.........	191 87	— —
» Rio Tinto........	— —	— —
Obligat. Ouest-Suisse 1856-57 . . .	509 50	— —
» Suisse-Occidentale 1878. .	— —	— —
» Central-Suisse 4 %....	520 —	— —
» Nord-Est-Suisse 4 %. . .	— —	— —
» Genevoises 3 % à lots. . .	100 50	— —
» Crédit fon. égypt. 3 % à lots	241 25	242 50
» Lombardes anciennes. . .	315 —	315 50
» Méridionales d'Italie . . .	301 87	302 —
» Chemins italiens 3 °/o. . .	— —	— —
» Crédit fonc. canadien 4 °/o.	481 —	— —
» Crédit mutuel russe 4 1/2 %	396 —	395 —
» Obert Serbe.......	416 —	— —

Changes du 28 septembre 1891.

		DEMANDÉ	OFFERT
France.....	à vue	100.12 1/2	100.17 1/2
Italie.......	»	98.—	98.50
Londres.....	»	25.31 1/4	25.35
Amsterdam...	»	209.37	209.75
Allemagne....	»	124.55	124.65
Vienne.....	»	215.— 1/4	216.— 1/4

Roubles (cours de Berlin) 266.0½.

Toiles coton écrues et blanchies, pour chemises, draps de lit, etc., à **35** cts. le mètre, franco à domicile par le dépôt de fabrique **Jelmoli & Co, Zurich.** — N. B. Echantillons de toutes les qualités et larg. (de 80 cm. jusqu'à 205 cm.) franco par retour.

Les MEILLEURES CURES de l'ANÉMIE ne se font pas toujours avec les ferrugineux d'usage, qui présentent souvent de graves inconvénients.

Mais, avec de sérieux produits, comme par exemple le **vin St-Martin à la Kola**, on obtient des résultats vraiment merveilleux.

Ce vin, préparé d'une manière toute spéciale, contient sous une forme **assimilable et naturelle**, les éléments les plus **indispensables** à l'organisme humain. Suffit de mentionner :

1° **Fer**, et manganèse, nécessaires pour la formation des globules rouges du sang.

2° **Phosphate de chaux** dont l'efficacité, dans les maladies des os et des organes de la poitrine, est maintenant reconnue d'une manière éclatante.

3° **Caféïne**, médicament antidéperditeur, si utile dans les maladies de cœur, dans les cas de migraines, de névralgies, etc.

Il se recommande donc comme **tonique-reconstituant** dans les cas d'**anémie** (sous toutes ses formes), **faiblesses** du cœur et des organes de la poitrine.

Essentiellement **régénérateur** et stimulant énergique du système nerveux, il convient à toute personne **fatiguée** ou **épuisée** par un excès de travail, tant intellectuel que physique. Prix : 4 fr. et 2 fr. 50.

Evitez les contrefaçons en exigeant la marque de fabrique **St-Martin.**

S'adresser à la **Pharmacie St-Martin, à Vevey,** ou aux dépositaires.

Sur demande, envoi franco des prospectus détaillés.

A la même pharmacie :

CHOCOLAT A LA KOLA, prix, 1 fr.

Le meilleur et le plus pratique **aliment antidéperditeur** des forces pour **alpinistes, militaires, sportsmen,** etc. Supprime : essoufflements, maux de tête, défaillances, diarrhées. 4633

Dépôts : à **Lausanne,** pharmacies de Giez, Grandjean, Morin et Nicati ; à Montreux, pharmacies Rapin et Schopfer.

Le docteur Schnetzler

est de retour.

Rue du Midi 4.

TÉLÉPHONE 5115

Dr RAPIN

de retour.

5192

Avenue de Rumine 7.

Cathédrale de Lausanne

Dimanche 4 octobre,

à 2 1/2 h. après midi.

GRAND CONCERT

Au bénéfice des orgues de la Cathédrale,

donné par les sections de la 1re division de la

SOCIÉTÉ CANTONALE

des chanteurs vaudois

avec le concours de MM. **Troyon,** ténor, **Romieux,** basse chantante, et de l'**Orchestre de la Ville,** renforcé. 5214

400 EXÉCUTANTS

Direction de M. H. Plumhof.

SOCIÉTÉ

POUR LE

Développement de Lausanne.

BAINS DE COUR

Fermeture de l'établissement le 30 sept.

5219. Les personnes qui ont des effets de bain en dépôt dans l'établissement sont priées de les retirer avant cette date.

ZAMBÉZIA

LA VENTE

en faveur de l'œuvre de M. **Coillard, au Zambèze,** aura lieu **jeudi 1er octobre** au foyer du Théâtre, à **Vevey.** 5103

Les dons seront reçus avec reconnaissance chez Mlles Curchod, à Vevey, Dumur, à Chexbres et Schrœder, Mornex, Lausanne.

LA VENTE

annoncée au profit de la

CHAPELLE D'ÉCUBLENS

aura lieu, D. V., **jeudi 1er octobre,** dès 9 heures du matin, au **Grand Epenex,** près de la gare de Renens. 5216

INSTITUT DE MUSIQUE

5213. Les élèves sont avisés que dès **aujourd'hui** la finance due pour les cours du semestre doit être acquittée par leurs parents ou répondants, chez **MM. Carrard & Cie, banquiers,** place St-François 8.

LEÇONS DE PIANO

[5067] données par un professeur ayant fréquenté les meilleurs conservatoires. Prix modéré. S'adresser à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne, sous S 10339 L.

L'ESTAFETTE

est en vente

A LAUSANNE

Kiosque de St-François.
Kiosque de la Palud.
Kiosque de la Riponne.
Bibliothèque de la Gare.
M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont.
Mme Ammann, mag. littéraire, r. Haldimand.
M. Krieg, papetier, place Pépinet.
M. Guntz, p. du Tunnel 3.

A AIGLE

Librairie Deladoey.

A BEX

Ch. Buffat fils.

A ECHALLENS

Librairie F. Despont.

A MORGES

M. Staub-Kuhn.

A MOUDON

Librairie Benoît.

A NYON

M. Gonvers, papetier.

A OUCHY

Kiosque.

A PAYERNE

F. Gachet-Grivaz.

A VEVEY

M. Holl-Broyon, rue de Lausanne.
MM. Lœrtscher & fils, rue du Lac. 219
Librairie Jacot-Guillarmod.

A YVERDON

Librairie Grandchamp.

Le numéro 5 centimes.

PHOTOGRAPHIE

Dépôt des célèbres plaques du

Dr von MONKHOVEN

rapides et extra rapides.

Robert de Greck, 4045
Gare du Flon, Lausanne.

TIREURS!!! Achetez la **Holleïne** de Holl-Broyon, à fr. 2 le flacon. Elle permet de tirer avec la plus grande sûreté, calmant les nerfs et donnant une grande fixité à la vue. Expéd. c. rembt. *Pharm. St-Martin, Vevey.* H357V-2843

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE FRANÇAISE

DELÉMONT : DÉMOCRATE.
FRIBOURG : JOURNAL DE FRIBOURG. CONFÉDÉRÉ. LE MESSAGER.
GENÈVE : JOURNAL DE GENÈVE. GENEVOIS. FEUILLE DES AVIS OFFICIELS. COURRIER DE GENÈVE.
LAUSANNE : GAZETTE DE LAUSANNE. NOUVELLISTE VAUDOIS. L'ESTAFETTE (Journal du matin.)
MONTREUX : JOURNAL DES ÉTRANGERS. FEUILLE D'AVIS.
PORRENTRUY : LE PAYS.
SAINT-IMIER : LE JURA BERNOIS.
SION : GAZETTE DU VALAIS. WALLISER BOTE. CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE ALLEMANDE

BALE : ALLGEMEINE SCHWEIZER ZEITUNG.
BERNE : BUND. ANZEIGER DER STADT BERN. TAGBLATT.
BERNE : BOTE UND BAUERNZEIT.
ZURICH : SCHW. LANDWIRTSCHAFT. C. BLATT.
COIRE : FRÉIE RHÆTIER.
ST-GALL : STADT ANZEIGER.

PUBLICITÉ EN ITALIE

GÊNES : ANNUAIRE GÉNÉRAL D'ITALIE. COLOMBO.
MILAN : IL SECOLO (tirage quotidien : 200,000 exemplaires.)
ROME : LA TRIBUNA (100,000 ex.). LA CAPITALE.
TURIN : GAZZETTA PIEMONTESE. INDICATEURS OFFICIELS DU ROYAUME D'ITALIE.
VENISE : L'ADRIATICO. LA GAZETTA DI VENEZIA. LA VENEZIA.

S'adresser exclusivement à l'agence de publicité

HAASENSTEIN ET VOGLER

Lausanne, Montreux, Vevey, Sion,

Genève, Fribourg, Neuchâtel, Delémont, Porrentruy, Chaux-de-Fonds, St-Imier, Bâle, Berne, Zurich, etc., etc.

Catalogue, traduction et devis de frais gratis.

Insertions dans toutes les autres feuilles vaudoises, suisses et étrangères.

AU CONSEIL DE DIRECTION

DE LA

BANQUE FÉDÉRALE

BERNE

MESSIEURS,

Vous nous avez invités, par votre lettre du 9 septembre, en raison de certains bruits répandus par la presse, à examiner la situation de la Banque Fédérale ; et, suivant les résultats de notre enquête, soit à convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, soit à publier une déclaration rédigée et signée par nous-mêmes.

Après avoir procédé, selon votre désir, à l'étude que vous nous aviez demandée, nous avons l'honneur de vous informer que nous ne croyons pas devoir prendre ou recommander aucune mesure extraordinaire dans le sens indiqué.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Berne, le 21 septembre 1891.

Les commissaires-vérificateurs de la Banque Fédérale,

F. Bühlmann, conseiller national.
H6609Y-5224 **A. Respinger-Kiefer.**

BANQUE FÉDÉRALE

CAPITAL: 30,000,000.

GENÈVE, 11, RUE PETITOT, 11.

3915. **Avances** sur **valeurs** cotées à la Bourse, renouvelables tous les 3 mois. **Intérêt, 4 1/4 %.** Sans commission. H5683X

Les **LOTS TURCS** ayant 6 tirages par an avec **GROS LOTS** de **Fr. 600,000.— et Fr. 300,000.— Minimum Fr. 400.—** sont dans ce moment exceptionnellement bon marché et leur achat vivement recommandable aux cours actuels. 5126

PROCHAIN TIRAGE 1er OCTOBRE

Titres originaux au comptant ou contre 8 mensualités de **10** fr. chaque. — **Bons pour le 1er octobre à 2 fr. seulement.**

O. HOSÉ, Genève,

première et la *plus ancienne maison en valeurs à lots* en Suisse. *Achat et vente* de ces *titres* et de tout autre *obligation, action, etc., etc. Ordres de Bourse,* principalement pour *Genève* et *Paris.*

Editeur du Journal des Tirages financiers *La Récapitulation.* Demandez numéro spécimen et l'*Almanach des valeurs à lots pour 1891* envoyé gratuitement. H7306X

En vente chez l'éditeur L. VINCENT, Lausanne, et chez les libraires :

L'INAUGURATION

DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Compte-rendu des fêtes des 18-20 mai 1891, avec les discours qui y ont été prononcés et la liste des invités.

Brochure in-8° de 128 pages, 1 fr. 3152

LINGERIE DE MAUBORGET

Cretonnes très solides.

CHEMISES SUR COMMANDE

BLANCHISSAGE A NEUF 4794

VINS

de Bordeaux (A. de Luze & fils), de Bourgogne et du Beaujolais

(en pièces et 1/2 pièces) prêts pour la bouteille.

VINS DE TABLE

(garantis naturels.)

VIN ROUGE MONTAGNE, de France, à	fr. **50.—**
» » » **1er choix,** à	» **55.—**
» » **Barletta,** Italie,	» **55.—**
» » **Syracuse,** »	» **65.—**
» **BLANC Etna,** »	» **55.—**
» » **Roumanie 1889,**	» **60.—**

En fûts depuis 50 litres.
Par litres bouchés, 5 c. en plus.

Vins de **La Côte, Lavaux, Villeneuve et Yvorne.**

ECHANTILLONS SUR DEMANDE

Grand stock de vins fins et liqueurs depuis plusieurs années en bouteilles.

CHEZ 5208

Robert MORELL, rue de Bourg 25, Lausanne.

TÉLÉPHONE

PLUS DE NÉVRALGIES

Migraines, Névroses

Guérison certaine par les **Dragées des Prémontrés** à base de Valérianate de zinc et des principes actifs du Quinquina

DÉPOT GÉNÉRAL pr la SUISSE : Mon **BURKEL & Cie**, drog., à Genève
Envoi franco contre **3** francs en timbres ou mandat-poste.
Détail dans les bonnes pharmacies.

H4509X-3111

FAIBLESSE ET ANÉMIE

pour leur guérison lire à la 3me page. 4634

HÔTEL-PENSION DE CROCHET

BEX, VALLÉE DU RHONE, SUISSE.

Ouvert du 1er avril au 1er novembre. Excellentes chambres. Table soignée. Prix très modérés. Bains. Eau salée et eau mère. Grands jardins et beaux ombrages. Vue splendide sur les Alpes. Voitures, omnibus à la gare. **PASCHE frères,** propriétaires. 2323

UN ASSOCIÉ OU COMMANDITAIRE

[5220] est demandé par une **très importante maison industrielle** de la Suisse française, en pleine prospérité. Affaire hors ligne. **Apport de 150 à 200,000 fr.** Pour renseignements, s'adresser par écrit à M. B. Giroud, case postale 15, Lausanne.

OIGNONS A FLEURS

Reçu de **Hollande un choix magnifique** d'oignons à fleurs : *Jacinthes, tulipes, narcisses, crocus, renoncules, etc.*

Chez **Albert PITTET aîné,** horticulteur, Martheray 31, Lausanne.

Envoi franco du catalogue sur demande. 5057

HEER-CRAMER & Cie

LAUSANNE

LIT COMPLET

à une place composé de 9 pièces

pour **200** francs.

A deux places composé de 10 pièces 4661

pour **275** francs.

Bonne literie garantie.

MÉDAILLE D'OR

l'Exposition Universelle, Anvers 1885

CHOCOLAT

CHOCOLAT PH. SUCHARD

SUCHARD

56

NEUCHATEL, Suisse.

MÉDAILLE D'OR

Exposition universelle

Paris 1889.

Une jeune demoiselle

[5212] allemande sachant le français, fille de pasteur, d'un caractère gai et aimable, musicienne, **aimerait à se placer** dans une famille ou pensionnat de la Suisse française. Prétentions modestes. S'adresser à M. le professeur **Herminjard,** Longeraie, Lausanne.

Mme Vve Beuque

SAGE-FEMME

à PONTARLIER (Doubs)

reçoit des pensionnaires.

AVIS

5092. Un jeune Badois, désirant entrer prochainement en apprentissage dans une maison de la Suisse française faisant le commerce des bois en gros, prie celles qui pourraient le recevoir de faire leurs conditions à son père, M. Rosenfelder, restaurateur, à Peterzell, près Villingen (Bade).

5152. **Une bonne maison d'Italie cherche** pour entrer de suite

UN JEUNE HOMME

connaissant si possible l'allemand et le français et ayant une bonne calligraphie. Il aurait à passer 6 mois comme volontaire et pourrait ensuite rester comme employé rétribué.

Adresser les offres sous H 7619 X, à **Haasenstein & Vogler, Genève.**

MARIAGE

Monsieur distingué, sans famille, profession libérale, désirerait épouser dame indépendante, aimable, de 35 à 45 ans. HC7665X-5180
K. 777, poste restante, Genève.

UNE DEMOISELLE

instruite, allemande, parlant un peu le français, ayant de bons certificats, désire se placer auprès des enfants ou comme compagnie de voyage. S'adresser **R. S.,** poste restante, Lausanne. OL1475-5169

5171. **Une fille** ayant pratiqué pendant 6 ans comme **garde-malades,** cherche à se placer auprès d'enfants ou autre emploi. Bons certificats à disposition. L'entrée pourrait avoir lieu de suite. Elle préfère bon traitement à fort gage. Offres sous Hc 3095 Q, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Bâle.**

UN JEUNE HOMME

[5210] cherche un emploi dans un bureau ou magasin. Certificats et références à disposition. Adresser offres sous Jc 10654 L. agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

Un jeune instituteur

[5185] de la Suisse allemande, patenté et possédant de bons certificats, **désire se placer** dans de bonnes conditions, dans la Suisse romande, où il aurait l'occasion de bien apprendre le français.

S'adresser sous chiffre S 10602 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

Un jeune homme

[5170] sérieux, de bonne famille, **cherche à se placer** dans un hôtel de la Suisse française où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue. En échange de son travail il désirerait si possible être logé et nourri.

Adresser les offres sous L 607 Q, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Lucerne.**

MARIAGE !

5200. **Dames et Messieurs** de tout âge, trouvent **à se marier avantageusement** par l'entremise d'une dame ayant accès dans la meilleure société. Discrétion absolue. Lettres à adresser en toute confiance à *l'Alliance, case postale 148, Neumünster-Zurich.* Prospectus contre 1 fr. en timbres poste.

UN JEUNE HOMME

[5199] **de 17 ans,** fort et robuste, intelligent, cherche une place stable dans la Suisse française où il aurait l'occasion d'apprendre **à fond et gratuitement** la langue française, contre son travail. Eventuellement on prendrait aussi **en échange** une fillette ou garçon désirant apprendre la langue allemande. Bon traitement exigé et assuré. Offres sous M 10 L, à **Rodolphe Mosse, Lucerne.**

UN JEUNE HOMME

[5206] d'une bonne éducation, ayant été dans une maison de commerce de la Suisse française et sachant l'allemand, désire trouver une place comme **volontaire,** de préférence dans un commerce de vins. Certificats et photographie à disposition.

S'adresser sous Lc 10645 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

IMPORTANTE

[5072] **maison de commission cherche employé** sans connaissances spéciales, pour faire place, encaissements, voyages. Jolie situation.

Références sérieuses et garanties exigées espèces, — Offres signées **J. V., abonnés, Nice (France).**

Une j. Thurgovienne

(15 ans 1/2) de bonne famille, **désire se placer** comme **volontaire** dans une maison vaudoise, pour se perfectionner dans la langue française et surtout dans le ménage. Vie de famille est désirée. S'adresser à E. Osterwalder, maître secondaire, à Birwinken, Thurgovie. 5228

Une jeune institutrice

[5209] demeurant seule, dans une localité bien située de la Haute-Argovie (Berne), **désire prendre en pension une jeune fille française** allant encore à l'école. Bonne occasion de fréquenter une école secondaire.

S'adresser pour renseignements jusqu'au 25 octobre, à Mlle **Emma Bieri, institutrice, à Lyss** (Berne).

EMPRUNT

5215. Une maison d'horlogerie, honorable et en bonne voie de prospérité, demande à emprunter **10 à 15,000 fr.** avec intérêts au 5 %. Adresse sous chiffre H 10667 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

Une demoiselle expérim.

[5222] de l'enseigt, cherche à Lausanne même un penst où en retour de son entret. et d'une chambre confort. elle donnerait 16 à 18 leçons par sem. S'adr. sous init. Je 10700 L, à MM. **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

UNE DEMOISELLE

[5225] Suisse française, sachant l'allemand, **cherche place** auprès d'enfants dans bonne famille Suisse ou étrangère. Certificats à disposition. S'adr. à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne, sous Rc 10702 L.

UN JEUNE HOMME

[5227] (Neuchâtelois) de 29 ans, capable de donner tous les soins aux chevaux, harnais et voitures, cherche à se placer comme **charretier** dans une maison de commerce ou comme **conducteur d'un attelage** quelconque. Entrée 1ere quinz. d'octobre. S'adr. à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne, sous Bc 10709 L.

A REPOURVOIR

[5090] dans une lingerie d'hôtel, **une place** qui conviendrait surtout à une **lingère** aimant une vie active et très expérimentée dans les ouvrages de couture.

S'adr. à Mme Hæmmerli, 2, rue de la Poste, Vevey.

ON DEMANDE

[5195] pour soigner une **dame invalide,** une femme de chambre (garde-malade) connaissant un peu le traitement des gens souffrant d'une maladie de nerfs. S'adresser no 1025, **agence Meylan, Vevey.** O2092V

5229. **On demande** pour pension, à Leysin, une

très bonne cuisinière

S'adresser à Mme Reitzel, Chemin Vinet 28, Lausanne.

5069. **Pour un jeune homme de 16 ans,** de la Suisse allemande, bien recommandé, qui a déjà travaillé pendant une saison comme aide dans les travaux de propreté d'un hôtel de montagne, **on cherche** dans la Suisse romande soit dans un **hôtel,** soit dans un **magasin, maison de commerce ou industrielle, un emploi** dans lequel le jeune homme se contenterait au besoin de son entretien, bien qu'il désirerait obtenir un petit appointement. Adresser les offres sous chiffres H 7513 X, à **Haasenstein & Vogler, Genève.**

ON CHERCHE

[5230] **une jeune cuisinière** sachant déjà faire un bon ordinaire, mais désireuse de se perfectionner dans la cuisine. Il ne sera répondu qu'aux offres accompagnées de sérieuses références.

S'adr. à Mme de Tavel, à Féchy par Aubonne.

ON CHERCHE

[5217] pour Francfort s/M. **une bonne d'enfants, anglaise,** connaissant aussi les travaux de la couture. S'adr. au concierge du Grand Hôtel, Territet, de 9 à 11 heures chaque jour.

ON DÉSIRE PLACER

une jeune fille de 17 ans, bien élevée, comme **volontaire** dans une bonne famille de la Suisse française, où, en échange de ses services, elle recevrait des leçons de français, d'anglais et de piano.

S'adresser C. C., poste restante, Andermatt. 5226

ON OFFRE

à vendre des 5075

fourneaux en pierres

olaires de la carrière de **Bagnes,** de toutes dimensions, pouvant brûler tous les combustibles, poêles reconnus très économiques, les plus sains et recommandés par plus de 70 ans de service. **Gard,** frères, entrep., **Bagnes** (Valais).

5010. **Les vendredi et samedi 2 et 3 octobre prochain, à l'Hôtel du Port, à Morges,** les fournisseurs Chenuz, Grand et Briand vendront de gré à gré

30 bons chevaux

sortant du service militaire. Les personnes qui profiteront de ce jour pour vendre leurs chevaux seront tenues de payer leur part des frais d'insertion.

VENTE DE BÉTAIL

5140. **Mardi 29 septembre, à 10 heures du matin, M. Kündig** fera miser devant son domicile à **YVERDON**

1 taureau primé
60 vaches
10 génisses
descendant de la montagne. 5140

A VENDRE

[4713] **à Lausanne, dans le voisinage immédiat du futur bâtiment de la Banque cantonale vaudoise, une maison d'habitation avec terrasse, d'ensemble 40 perches ou 360 mètres, dans une belle exposition. S'adr. à M. Jules Krayenbühl, notaire.**

Barbet blanc

[5196] très grand, pure race, 11 mois, très intelligent, beau et fidèle animal, vend **C. Baumann-Boudeli, Berne.**

Bonnes poires à cidre.

5197. **Vend bon marché**

SCHÆR, à Langenthal.

VENTE JURIDIQUE

d'un mobilier important.

5218. **Mercredi 7 octobre** prochain et les jours suivants, depuis 10 heures du matin, **Square de Georgette no 1** au 3me étage, le liquidateur de la discussion des biens de Elisa Piguet, maîtresse de pension à Lausanne, fera vendre aux enchères publiques tout le mobilier qui servait à l'exploitation de la pension et qui se compose de jolis meubles de salon, y compris tapis et rideaux, de meubles de salle à manger, table à allonges, dressoir, argenterie, pendule, baromètre ; de meubles de chambres à coucher, chaises longues, lingerie, de batterie de cuisine, fourneau potager, verrerie, vaisselle, lampes, etc., etc.

Lausanne, le 24 septembre 1891.

Le liquidateur :
Allamand, not.

A vendre ou à louer

la propriété de

BON SECOURS

chemin des Echelettes. 5158

5167. **Appartement meublé ou non, de 5 chambres,** rez-de-chaussée avec jardin réservé, à Longeraie 2.

S'adresser au 1er, chez M. Guinand, architecte.

4922. **A vendre ou à louer**

l'Usine de Chatillens

avec maison d'habitation et terrains autour, reliée à la voie ferrée.

Machine à vapeur.

Conditions très avantageuses.

S'adr. au **notaire L. Porchet, à Oron-la-Ville** (Vaud).

A LOUER

[5142] aux environs de Montreux, dans une belle position, **une maison** non meublée, pouvant convenir comme **pension d'étrangers.**

S'adresser sous chiffre H 10200 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

A LOUER

[5046] **très joli appartement** confortablement meublé, de 6 pièces et dépendances. Vue du lac et balcon au midi.

S'adresser pour le voir à Mme Casays, Belle-Fontaine.

A louer meublée

la campagne « **Ben Venue** », près Ouchy, 15 pièces, vastes dépendances, vue superbe.

S'adr. à MM. **de la Harpe & Chatelanat,** rue de Bourg 33. 5037

A LOUER

[5223] **un bel appartement** au 1er, fraîchement réparé, se composant de :

7 chambres de maîtres, 2 pour domestiques, etc.

Entrée de suite.

S'adresser avenue du Théâtre 4. à l'entresol.

A LOUER

près d'Ouchy

très belle campagne

[5211] meublée, au bord du lac, vue superbe, beaux ombrages, parc, 12-15 pièces, écurie, remise.

S'adr. à **MM. de la Harpe & Chatelanat,** Lausanne.

A REMETTRE

dans la Hte Savoie, dans une ville limitrophe du canton de Vaud, un **commerce d'épicerie, mercerie, denrées coloniales, gros et détail, bien achalandé.** *Position exceptionnelle.* Vastes dépendances. *Entrée en jouissance de suite.*

Complètement remis à neuf. Maison de commerce connue depuis 50 ans. Pas de reprise de marchandises. *On pourrait y joindre la boulangerie, qui est aussi de construction récente.* 5204

S'adres. sous chiffre G 10635 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

Pour cause de santé

[5143] à remettre à Lausanne une

PENSION-FAMILLE

de 12 pièces, dans une excellente position.

S'adresser sous R 10494 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

A REMETTRE

A LAUSANNE

un café-brasserie

bien situé et fréquenté par une clientèle choisie.

S'adresser bureau des notaires **Duplan et Chatelan,** à Lausanne. 5165

A REMETTRE

[5221] dans une ville du canton de Vaud (station d'étrangers), un magasin d'ameublements très bien situé, avec atelier et jouissant d'une bonne clientèle. — Adresser les offres sous chiffre Hc 10701 L, agence de publicité **Haasenstein & Vogler,** Lausanne.

A REMETTRE

[5113] un bon magasin de **confiserie et pâtisserie,** situé dans la principale rue d'une ville de la Suisse française. Conditions avantageuses.

S'adresser sous chiffre H1150F, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, à Fribourg.**

Raisins du Valais.

Expéditions par caisse de 5 kg à 4 fr. 50, magasin CHAVANEL, Primeurs, rue de l'Halle 8, Lausanne.

Madame Blatt, M. et Mme Ch. Weiler, M. et Mme Ducas-Weiler et famille ont la douleur de faire part du décès de

M. C. BLATT

leur mari et beau-père, mort dans sa 75me année.

L'ensevelissement aura lieu mardi 29 courant à 4 heures

Départ de la maison mortuaire rue du Pont no 2.

Epuration à vapeur

Désinfection de chambres de malades. Assainissement d'objets de literie, meubles, vêtements et couvertures.

Tarif à disposition. 1048

Louis PERRIN, tapissier,
BON-SOL
Montbenon, Lausanne.
TÉLÉPHONE